

LIGNES DIRECTRICES DU CLUSTER EDUCATION
2013

Objectif Général du Cluster Education :

Assurer l'accès à une éducation inclusive et pertinente de qualité dans un environnement d'apprentissage sûr et protecteur pour toutes les filles et tous les garçons de 3 à 18 ans, affectés par une catastrophe naturelle ou par un conflit ainsi qu'en situation de vulnérabilité.

Remarques préalables :

Gouvernement : Le gouvernement est le premier responsable. Les normes et directives gouvernementales doivent être respectées dans toutes les interventions. Les autorités éducatives doivent être associées et informées de toutes activités prévues et/ou faites et doivent être intégrées autant que possible dans le suivi des écoles.

Cadre et Orientations de Travail : Les Lignes Directrices du Cluster Education appliquent une approche intégrée éducation/protection. Le cadre d'intervention est donné par les standards des « INEE Normes Minimales de l'Éducation : Préparation, Intervention, relèvement » et les activités guidées par les différentes « Lignes Directrices du CPIA/IASC », le guide « Child Friendly Spaces in Emergencies/Espaces Amis des Enfants en situation d'Urgence » ainsi que d'autres Guides d'Orientations issues de l'INEE et du Cluster Education Mondial tels que ceux sur l'éducation inclusive, le genre, l'enseignement et l'apprentissage, la réduction des risques (Bibliographie avec liens pour télécharger les documents en annexe).

Renforcement des capacités locales : Pour construire une capacité locale dans des approches de l'éducation et protection en situations d'urgence, les ONG nationales et internationales qui exécutent des projets éducation/protection d'urgence sont tenues de transmettre leurs connaissances aux ONGs nationales sur place en les formant et en les associant à des activités, comme un système de 'mentoring/coaching'.

Explication de la Stratégie

Le Cluster Education suit une approche intégrée éducation-protection visant à la fois :

- i) la scolarisation de tous les enfants affectés par une crise en mettant un accent particulier sur l'identification et l'intégration de tous les enfants vulnérables (EVIs), et d'autres enfants qui n'ont pas été scolarisés ;
- ii) la protection des enfants à travers l'encadrement et l'organisation d'activités qui contribuent à leur bien-être psychosocial et au renforcement de la résilience vis-à-vis de différents risques spécifiques au contexte particulier ;
- iii) l'amélioration de la qualité de l'éducation à travers le renforcement des capacités des acteurs, la mise à disposition de matériels scolaires, didactiques et pédagogiques, l'amélioration des conditions d'enseignement d'apprentissage (cantines scolaires, jardins scolaires, etc.).

Partie 1 : Les minimums requis par cluster

1.1 Explications attendues :

- 1.1.1. Analyse de la **situation humanitaire** en prenant en compte la situation pré-crise et post-crise, avec des données désagrégées par sexe et par âge¹ et d'autres paramètres d'inclusivité en précisant les zones géographiques les plus affectées.
- 1.1.2. **Justification du besoin d'une réponse éducative** en se basant sur les **seuils d'intervention du Cluster Education**² (voir Annexe 1 pour explication des calculs)
- 1.1.3. **Référence au Plan d'Action Humanitaire (PAH) 2013, à la Stratégie du Cluster Education, au cadre logique et aux indicateurs du cluster.** Il faut justifier comment le projet (ainsi que les activités prévues) va répondre aux objectifs du PAH 2013 en assurant qu'il y a un impact réel sur les bénéficiaires identifiés. Le projet doit prendre en compte la **structure du cadre logique telle que présentée dans le PAH 2013** en prenant en compte les deux Objectifs Spécifiques tels que mentionnés dans le PAH :
- Objectif Spécifique 1 : regroupe les activités liées à l'accès inclusif à l'éducation /*
Objectif Spécifique 2 : regroupe les activités liées à la qualité et pertinence de l'éducation.
- Les **indicateurs** mentionnés dans le cadre logique du PAH 2013 doivent être intégrés dans les projets pour assurer une harmonisation du suivi et évaluation du progrès des activités entreprises par les différents acteurs humanitaires en faveur de l'objectif commun tel qu'exprimé dans le PAH 2013 (voir Annexe 2 pour les indicateurs).
- 1.1.4. Explication sur la procédure de l'évaluation de l'impact des projets pour s'assurer de son effet positif envers les bénéficiaires. Les partenaires doivent démontrer comment ils comptent être **redevables** par rapport aux populations affectées et doivent fournir leurs méthodologies et leurs outils. (voir www.hapinternational.org)
- 1.1.5. Explication de comment, en répondant aux crises, les partenaires assurent l'intégration des activités de **prévention et réduction des risques** pour diminuer l'impact négatif des crises et comment les **mesures de mitigation/atténuation des risques** sont intégrées dans les projets.
- 1.1.6. Explication de la **méthodologie** utilisée pour la mise en œuvre des activités.
Par exemple, il va falloir expliquer comment une activité de sensibilisation vers les pères et les mères ou avec les enfants pour encourager les enfants d'aller à l'école, va se dérouler dans une communauté. Par qui ? Quand ? Comment ?
- 1.1.7. **Détail du nombre total des bénéficiaires par type (déplacés, retournés, communauté d'accueil) et désagrégé par genre, par activité** à indiquer lorsque la population bénéficie de plusieurs activités.

Par exemple,

Nombre total enfants déplacés bénéficiaires = 5,000 (f=3,000)

Nombre total enfants retournés bénéficiaires = 2,000 (f=1,000)

¹ Toutes données citées doivent sortir des évaluations qui ne sont pas plus anciennes que 3 mois et doivent être référencées.

² (1) > 30% d'enfants déplacés/retournés non-scolarisés;

(2) > 40% des enfants non-scolarisés

(3) > 50% de besoins en salles de classe

(4) > 50% d'enseignants qui encadrent plus de 55 élèves

(5) > 30% d'enfants qui doivent parcourir plus de 4km pour atteindre l'école la plus proche et/ou la plus accessible.

Nombre total d'enfants de la communauté d'accueil bénéficiaires = 4,000 (f=2,000)

Nombre d'enfants déplacés / retournés / communauté d'accueil bénéficiaires profitant d'un appui psychosocial = 4,000 (F=2,600)

Nombre d'enfants déplacés / retournés / communauté d'accueil bénéficiaires ayant reçu des kits scolaires = 5,000³(F=3,000)

1.1.8 **Référence faite aux zones prioritaires** déterminées par le Cluster, le Plan de Réponse ou par la Stratégie Provinciale.

1.1.9 **Documentation** des nouvelles approches comme le transfert monétaire (voucher, foire etc.), la réduction des risques, l'approche intégrée éducation/protection de l'enfant :

- Toutes les activités entreprises liées au transfert monétaire (voucher, foire etc. – voir point 1.1.6) doivent être documentées et des évaluations d'impact à petite échelle intégrées dans les propositions, avec pour but de documenter l'évidence et l'impact de l'activité et la formulation des leçons apprises et recommandations.
- Toutes les activités liées à la réduction des risques doivent être documentées dans le but de documenter l'évidence et l'impact de l'activité et la formulation des leçons apprises et recommandations.

1.2 Schémas. Documents annexes obligatoires par type d'activité

1.2.1. Type et composition des fournitures données aux écoles⁴, aux enseignants et aux élèves ou une explication du calcul fait si un jeton est fourni aux familles pour utilisation dans un marché ou une foire.

1.2.2. Modules utilisés pour les interventions (Modules de l'EPSP pour l'éducation formelle / Modules, hormis les curricula de l'EPSP, pour l'éducation informelle (ex : *Module psychosocial, Modules sur les compétences de la vie courante, Modules sur le droit de l'enfant etc.*)

1.2.3. Messages clés des activités de sensibilisation y compris les canaux et langues de sensibilisation utilisés.

Partie 2 : Les standards (Opérationnels / techniques / budgétaires)

2.1 Opérationnels / Techniques :

2.1.1 Toutes les activités doivent se référer aux **normes du gouvernement** et aux standards internationalement reconnus comme les **Normes Minimales de l'INEE**, les différentes notes d'orientation de l'INEE et les différents guides d'orientation du CPIA (voir Annexe 3 pour une bibliographie des guides principaux avec le lien pour le téléchargement qui se trouve dans l'annexe).

Les Normes Minimales de l'INEE fourniront le cadre du suivi et évaluation des projets implémentés par les membres du Cluster Education. (Annexe 4)

2.1.2 Tous les résultats des projets doivent être insérés dans la **Base de Données du Cluster Education – 'ActivityInfo'** (<http://www.activityinfo.org/>) selon une périodicité mensuelle. Tous les rapports d'évaluation des besoins éducatifs, rapports de suivi et documentations doivent être annexés dans ActivityInfo.

³ Les bénéficiaires totales n'égalent pas 9,000 parce que certaines ont profité des kits et d'un appui psycho-social.

⁴ Une proposition de la composition des kits enseignants, élèves, récréatifs se trouve dans l'annexe

2.1.3. Pour tout ce qui concerne la **réhabilitation et la construction des infrastructures scolaires temporaires ou semi-durables/modulaires** (voir Annexe 5).

Ils existent 3 types de construction : 1. Salles de Classe temporaires d'urgence, 2. Salle de Classe modulaire (semi-durable), 3. Réhabilitation.

Dans toute construction, la participation communautaire doit être assurée. Dans la construction des salles de classes temporaires d'urgence comme dans celle de salles de classe modulaires/semi-durables. Pour la clôture, des matériels locaux selon le contexte spécifique sont à privilégier. Dans toute intervention de construction l'aspect environnement doit être pris en compte, l'utilisation du bois est à éviter dans la mesure du possible et des briques d'adobe, briques cuites ou d'autres matériels de clôture utilisés dans le contexte spécifique sont à favoriser. Pour les classes temporaires d'urgence l'utilisation de bâches/plastic sheeting est déconseillée. Toute construction/réhabilitation doit correspondre aux critères de réduction des risques. La mise en place des salles de classe temporaires comme semi-durables doit prendre en compte la sûreté et la protection et l'accessibilité pour tous les enfants y compris des enfants en situation de handicap et des vulnérabilités spécifiques liées au genre.

1) Salle de Classe temporaire d'urgence:

Une salle de classe temporaire d'urgence/ou un espace d'apprentissage temporaire peut être une structure temporaire mise en place, un bâtiment libre ou un autre endroit sûr et protecteur. L'objectif est que les enfants aient accès à un espace d'apprentissage sûr et protecteur dans le plus court délai.

L'espace d'apprentissage temporaire peut être :

- une structure temporaire mise en place en utilisant de préférence des matériaux locaux (si matériaux locaux pas faisable/disponibilité des plastic sheeting), la structure temporaire est définie par le fait qu'il n'y a pas une fondation.
- un bâtiment mis à disposition comme école (église, magasin etc.).

Conditions communes:

- Endroit sûr et protecteur, accessible sans danger pour tous les enfants (filles/garçons) et groupes d'âge y compris enfants vulnérables et enfants avec des besoins spécifiques (exemple : enfants en situation de handicap)
- Endroit pour mise en place salle de classe/espace d'apprentissage temporaire à déterminer en consultation avec la communauté et les enfants et en analysant les différents potentiels de risques et vulnérabilités

Matériels et ressources :

- Matériaux locaux avec participation communautaire (des bâches ne peuvent être utilisées que s'il n'y pas d'autre possibilité ou s'il n'existe pas de matériaux locaux disponibles).

→ les matériels locaux sont choisis selon le contexte, les différents risques, la capacité de la communauté, la disponibilité des matériels, l'environnement.

Cible des salles de classes temporaires d'urgence (option 1):

- déplacement à court terme
- en attendant la terminaison de la construction des espaces modulaires ou de la réhabilitation.

→ Dans les deux cas_ seulement s'il n'existe pas un bâtiment alternatif durable, sûr et protecteur ou bien dans le cas où la capacité des salles de classes existantes est épuisée avec la double vacation.

2) Salle de Classe modulaire (semi-durable) :

Une salle de classe/un espace d'apprentissage modulaire est le squelette de base - fondation, piliers, toiture

Condition :

- endroit sûr et protecteur, accessible sans danger pour tous les enfants (filles/garçons) et groupes d'âge y compris enfants vulnérables et avec des besoins spécifiques (exemple : enfants en situation de handicap). Endroit pour la mise en place d'une salle de classe modulaire à déterminer ensemble avec la communauté, les enfants, l'EPSP et en analysant les différents risques et vulnérabilités.

Matériels et ressources :

- Clôture/mur interne en matériaux locaux (briques, paille, bambou etc.) fait par la communauté

Cible :

- Zone de retour durable
- Communauté d'accueil dans le cas où une école qui réintègre un nombre important d'enfants, a une structure en état de délabrement très avancé ou inexistante (construction en bambou).

3) Réhabilitation

Réhabilitation des bâtiments qui ont une structure/fondation stable dans le cas contraire plutôt construire une structure modulaire. Les travaux de réhabilitation ne devront pas toucher la structure des bâtiments sinon il s'agirait d'une reconstruction. La réhabilitation concernera surtout des travaux légers et/ou moyens sans toucher à la structure du bâtiment : charpente, une partie de la toiture, le pavement, les ouvertures, etc. La réhabilitation doit garantir la sûreté et la protection des enfants.

Cible : Zone de retour et communauté d'accueil.

Eau et Assainissement à l'Ecole :

- Mise en place de latrines séparées filles/garçons accessibles sans danger pour tous les enfants y compris les enfants avec des besoins spécifiques
- Mise en place de dispositifs de lavage de main
- Présence d'une source d'eau « potable » (système de distribution) Distribution d'un kit hygiène par école (incluant le kit IEC hygiène) et sensibilisation/formation sur son utilisation. En plus de la distribution du savon, la sensibilisation pour l'utilisation de cendre est encouragée pour favoriser la pérennité de l'activité.

2.2 Budget⁵ :

Les partenaires doivent respecter le coût/moyen des enfants comme expliqué dans le PAH 2013 en s'assurant que le montant global du budget ne dépasse pas un maximum de \$99/ bénéficiaire (enfant, enseignant, COPA). Ce montant inclut les réhabilitations, les constructions semi-durables et tout le paquet complet des interventions telles que décrites dans le PAH 2013 et devrait se réduire dans les cas où moins d'activités sont faites.

Partie 3 : Approches du Cluster

1) Critères de priorisation

⁵ A revoir chaque 6 mois

En raison de la faiblesse des financements, le Cluster ne peut pas répondre à tous les besoins ciblés et doit donc définir des critères pour prioriser ses interventions. Les critères de priorisation sont les suivants :

- Le nombre et le pourcentage des enfants déplacés ou retournés non-scolarisés
- Accessibilité sécuritaire et logistique ;
- Présence d'ONGs locales, partenaires de mise en œuvre ;
- Interventions multisectorielles notamment éducation-protection

2) Transfert monétaire (voucher, cash etc.)

L'assistance humanitaire en éducation cherche à développer des programmes innovateurs d'assistance monétaire. Par exemple, la dotation de jetons aux familles pour l'achat de matériels scolaires soit dans les Foires soit dans un marché ouvert. Par ailleurs il y a des possibilités de transferts monétaires vers les écoles ou les communautés pour la mise en œuvre des plans d'amélioration des écoles conformément à l'approche Ecole Amie des Enfants (EAE).

Bien que les objectifs et le design soient différents, les programmes de transfert monétaire, se basent sur une approche de marché où les bénéficiaires disposent d'un pouvoir d'achat. Le choix de l'approche nécessite une analyse spécifique du contexte ainsi qu'une analyse de l'efficacité monétaire, les impacts secondaires sur le marché ainsi que les risques en termes de sécurité et en termes de corruption. Il faut également voir la durabilité et la pérennité de l'activité ainsi que faire une analyse de l'impact en vue du 'ne pas nuire'.

(Voir Annexe 6)

3) Education/Protection

3.1. Remarques introductrices : « Ne pas Nuire »

Dans les interventions en éducation, il faut assurer la protection des populations bénéficiaires par la prise en compte des problématiques liées au principe de « Ne Pas Nuire » dans chaque étape de l'intervention, c'est à dire les évaluations, la planification et la mise en œuvre des interventions.

Les enfants, qu'ils soient filles ou garçons, adolescentes ou adolescents, ne sont pas affectés de la même manière par les situations humanitaires et ne font pas face aux mêmes risques. Par exemple, sur la route de l'école, à l'école ou au retour de l'école, l'enfant peut être exposé à divers types de risques dont sa communauté doit le protéger, il s'agit notamment de : enlèvement – recrutement par les forces et groupes armés, risques de contamination à diverses maladies, violation d'intimité, violences sexuelles, exclusion due au handicap ou au genre, Les projets éducatifs doivent prendre en compte les risques de protection affectant les différents groupes d'enfants y compris les déplacés, retournés et les enfants des communautés hôtes.

Il est essentiel de souligner que les séquelles physiques et morales sont différentes pour un garçon et pour une fille, ainsi que les défis et difficultés de réintégration et de réinsertion familiale, communautaire, socio-économique et scolaire. Ainsi, les projets de formations des enseignants prennent en compte ses particularités et sensibilisent sur la non-stigmatisation des victimes.

Le principe de confidentialité doit être respecté dans toutes les étapes des projets, surtout pendant la collecte de données ainsi que pendant les entretiens/engagements avec les bénéficiaires/communautés.

Les moyens de protéger les enfants, tels que soulignés dans les standards d'INEE, sont basés sur la participation communautaire et la sécurisation du milieu d'apprentissage afin de garantir l'accès de toutes et de tous à l'école. Il est encouragé que l'engagement avec les communautés prenne en compte leurs structures spécifiques (par exemple, la structure de pouvoir) et les tensions raciales/structurelles/ethniques. Ceci dit, toute décision sur l'emplacement des salles de classes temporaires ou d'urgence doit être prise avec les communautés.

Une bonne communication et collaboration avec le Groupe de Travail Protection de l'Enfant et des programmes sectoriels protection sont nécessaires.

3.2. Activités à entreprendre avec l'esprit d'approche intégrée éducation/protection de l'enfant

Les activités d'éducation d'urgence envisagent une approche intégrée éducation/protection. L'éducation en situation d'urgence est un outil clef pour la protection des enfants en offrant un cadre sûr et protecteur et une routine qui apporte un sens de normalité important pour le bien-être psychosocial des enfants qui ont été soumis à des situations traumatiques et traumatisantes telles que le conflit, la catastrophe naturelle et le déplacement.

Voici des exemples d'activités liées à la protection qui peuvent être intégrées dans le cadre des activités de l'éducation en situation d'urgence :

- Sensibilisation des autorités locales, directeurs, enseignants, COPA, RECOPE, enfants, adolescents sur des sujets liés à la protection (droit et protection de l'enfant, genre, prévention de la séparation familiale, SGBV, VIH/Sida)
- Formation des enseignants et Inspecteurs EPSP sur l'approche psychosociale, connaissance du support et des comportements des enfants ayant vécu des expériences traumatisantes via des équipes mobiles de formation
- Mise en place des mécanismes d'organisation des activités récréatives dans les structures extra scolaires et scolaires pour les enfants, jeunes et adolescents en associant et formant les clubs d'enfants, d'enseignants, de volontaires, d'adolescents, comme d'encadreurs
- Distribution de kits récréatifs adaptés au contexte ainsi que la formation des enseignants/encadreurs sur leur gestion/utilisation et/ou formation des enseignants/encadreurs sur la fabrication des matériels récréatifs
- Identification et redynamisation (ou mise en place) des systèmes de référence/système d'écoute (RECOPE, relai communautaire, relai des enfants/jeunes, comité de santé) et formation sur des mécanismes de veille sur les abus sur l'enfant
- Sensibilisation de la communauté, jeunes/adolescents, enfants, enseignants sur des mécanismes de veille et communication des attaques contre les écoles (Résolution 1612)
- Mise en place des Codes de conduite pour les enseignants/directeurs d'école/autres personnels de l'éducation ainsi que redynamisation de la connaissance et du suivi des Règlement Intérieur/Ordre Intérieur de classe
- Sensibilisation/formation des jeunes/adolescents sur des sujets liés à la prévention IST/VIH/Sida, SGBV, environnement, paix et citoyenneté en lien avec des structures existantes si disponibles (Club d'Adolescents, Espaces Amies des Enfants etc.)
- Intégrer les jeunes/adolescents dans des activités psychosociales et récréatives pour les enfants et jeunes (formation comme encadreurs des activités récréatives)
- Elaboration des Plans de Réduction des Risques/ de Protection Ecole avec la communauté, adolescents/jeunes et enfants et des stratégies d'alerte et d'autoprotection

Remarque : Les modules de formation/sensibilisation sur l'approche psychosociale, droits de l'enfant et autres sujets liés à la protection de l'enfant qu'une organisation souhaite utiliser lors de ses interventions doivent être partagés et approuvés par le Cluster Education et/ou le Groupe de Travail Protection de l'Enfant. Une copie de ce module doit être envoyée au Cluster Education national et zonal avant le commencement des activités. Le Cluster Education en collaboration avec le Groupe de Travail Protection de l'Enfant donnera par la suite des recommandations pour l'utilisation du module.

3.2.1 Protection de l'école : Résolution 1612

La Résolution 1612 du Conseil de Sécurité adoptée le 26 juillet 2005 crée un mécanisme de surveillance et de communication des violations graves des droits de l'enfant pour les pays affectés par des conflits armés, et un Groupe de Travail du Conseil de Sécurité sur les enfants et les conflits armés (SCWG-CAAC) chargé d'examiner les rapports des pays concernés et d'effectuer un plaidoyer à haut niveau.

Conformément au rapport du Secrétaire Général des Nations Unies sur les enfants et les conflits armés S/2005/72, le mécanisme de surveillance et de communication a pour mandat de faire rapport sur 6 violations graves des droits de l'enfant commises en situation de conflit armé par toutes les parties au conflit (forces gouvernementales et groupes armés) :

- meurtre et mutilation d'enfants ;
- recrutement et utilisation d'enfants ;
- attaques contre les écoles⁶ et les hôpitaux ;
- viol et autres violences sexuelles graves sur mineurs ;
- enlèvement d'enfants ;
- refus-restrictions d'accès humanitaire.

Ces informations portent essentiellement sur les zones affectées par le conflit : Province Orientale, Nord Kivu, Sud Kivu.

L'avantage comparatif du Cluster Éducation pour la documentation des attaques contre les écoles dans le cadre du MRM 1612 est que :

- Les acteurs de protection de l'enfant sur le terrain sont chargés de collecter les informations sur les 6 violations graves des droits de l'enfant énumérées
- Les attaques contre les écoles sont cependant rarement documentées pour diverses raisons (le travail des acteurs de protection de l'enfant est davantage focalisé sur la prévention et la réponse au recrutement et aux violences sexuelles, l'accès à l'information sur les attaques d'écoles est plus difficile, etc.)
- Le Cluster Éducation peut avoir accès, à travers ses programmes et ses partenaires, à des informations sur les attaques d'écoles auxquelles les acteurs de protection de l'enfant n'ont pas nécessairement accès.
- Le Cluster Éducation dispose ainsi d'un avantage comparatif qui pourrait améliorer la documentation des attaques contre les écoles dans le cadre du MRM 1612 et donc l'analyse des tendances concernant cette violation.
- L'analyse plus précise des attaques d'écoles, de leurs auteurs et des conséquences pour l'éducation des enfants dans les zones touchées pourra ainsi être relayée dans le plaidoyer pour le respect du caractère neutre des écoles effectué à haut niveau par le Groupe de Travail du Conseil de sécurité mais aussi au niveau national par l'Équipe Spéciale 1612. Ce plaidoyer bénéficiera ainsi au travail des deux sections – Protection et Éducation.

Remarque : Pour le rapport, utiliser la Fiche d'Incident en Annexe 7. Chaque mois, transmettre la fiche au Cluster Éducation qui la transmettra au Point Focal 1612.

3.2.2 Réduction des risques de catastrophes naturelles et conflits (RRC/C)

Réduction des Risques de conflit : La pratique est de réduire le risque de conflit grâce à une analyse systématique et à une gestion des facteurs causaux du conflit. Cela comprend des évaluations du conflit pour identifier ses « moteurs » (qu'ils soient économiques, sociaux, politiques ou environnementaux) et pour déterminer comment ils influencent l'éducation ou comment l'éducation les influence. Les stratégies doivent ensuite être appliquées pour réduire (et si possible prévenir) l'impact négatif de ces risques sur les systèmes éducatifs, le personnel et les apprenants.

Réduction des risques de catastrophes naturelles : La pratique est de réduire le risque de catastrophes naturelles grâce à une analyse systématique et à une gestion des facteurs causaux des catastrophes. Cela demande de réduire l'exposition aux dangers, de rendre les personnes et les biens moins vulnérables, de gérer prudemment la terre et l'environnement, et d'être mieux préparé.

Dans le domaine de l'éducation, cela implique d'analyser systématiquement les risques liés aux catastrophes et de tenter de réduire ces risques, afin de permettre au système éducatif de fournir une éducation de qualité pour tous, que ce soit avant, pendant et/ou après la situation d'urgence (et de permettre aux apprenants de poursuivre cette éducation et aux enfants non scolarisés d'y avoir accès).

⁶ Les attaques contre les écoles incluent l'occupation, le bombardement, le pillage, le ciblage à des fins de propagande ou toute autre façon de porter atteinte aux écoles de manière telle que cela cause la destruction physique partielle ou totale de l'école, et/ou la mort ou des blessures aux civils, ou une peur légitime de la population civile.

Les auteurs doivent être des éléments des forces et groupes armés dans le contexte d'un conflit armé international ou interne.

(Guidelines on terminology and minimum data set, November 2005)

Risque : Le mot « risque » a deux connotations distinctes. Son utilisation populaire met l'accent sur le concept de hasard ou de possibilité (« un risque d'accident »). Dans des contextes techniques, l'accent est généralement mis sur les conséquences, en termes de « pertes potentielles ». La relation entre la vulnérabilité, d'une part, et la probabilité et la gravité des dangers, d'autre part, peut être représentée en utilisant l'équation suivante : **Risque = Danger x Vulnérabilité**. Plus le danger est grave, plus le risque est grand. De même, le risque augmente quand une communauté, un système ou même une école est plus vulnérable.

La réduction des risques de conflits et de catastrophes comprend trois domaines : la prévention, l'atténuation et la préparation.

La prévention : la prévention se dit des activités entreprises pour éviter tout impact négatif d'un conflit ou d'une catastrophe. Par exemple : localiser et construire des écoles résistantes aux catastrophes ; changer les attitudes et les comportements grâce à une sensibilisation aux risques et aux conflits (par exemple, grâce à une éducation à la paix). En soi, une éducation inclusive et de bonne qualité peut déjà réduire les risques de conflits et de catastrophes.

Atténuation : l'atténuation, ce sont des mesures prises pour minimiser l'impact négatif de dangers potentiels de conflits ou de dangers naturels ou d'origine humaine. Par exemple : moderniser les écoles ; former les personnels d'éducation et les communautés à la réduction des risques ; promouvoir l'éducation inclusive et la participation ; établir un réseau de protection des enfants avant la saison des inondations.

Préparation : la préparation comprend des mesures prises avant et entre les catastrophes pour les prévenir et pour s'y préparer afin de garantir des interventions rapides et efficaces. Par exemple : mécanismes de communication d'alerte précoce ; exercices d'évacuation ; développement des capacités en matière de lutte contre les incendies, de premiers soins, ainsi que de recherches et de sauvetage ; stockage et prépositionnement de denrées alimentaires, d'eau et de fournitures éducatives avant la saison d'inondation ou une aggravation du conflit ; mise à l'abri des archives, des guides de l'enseignant et du matériel, des programmes scolaires ; plan national de préparation et d'intervention pour les cas d'urgence ; plan d'urgence provincial et plan de sécurité/préparation pour les écoles.

Les exemples ci-dessus sont donnés à titre d'illustration. Comme toutes les communautés et tous les pays sont différents, les idées locales, les adaptations, l'ingéniosité et l'apprentissage tiré d'autres expériences sont essentiels.

Plan et activités de Réduction des Risques au niveau école/communauté : Des plans de Réduction de Risques sont à élaborer en concertation avec les enfants, les adolescents, les parents et les enseignants. Dans une première phase, l'objectif est d'identifier avec les membres de la communauté les différents dangers, analyser les vulnérabilités et identifier les risques qui y ressortent. Dans une deuxième phase, les communautés identifient des activités qui permettent de diminuer les vulnérabilités et élaborent des plans et mécanismes pour réduire des risques auxquels les écoles, les filles et garçons, les communautés sont exposés. Le plan contient des activités concrètes à mettre en place par la communauté pour réduire les risques identifiés et rendre le système éducatif et les capacités des communautés plus résilients.

Remarque : Le Cluster Education est en train d'élaborer des Notes d'Orientation pour l'intégration de la RRC/C dans les programmes d'éducation en situation d'urgence. Les membres du Cluster Education seront informés et les Notes d'Orientation partagées.

3.2.2 Code de Bonne Conduite

- Chaque directeur et enseignant signera un code de conduite
- Le Code de conduite est discuté d'une manière participative avec les directeurs, enseignants, filles, garçons et parents et des modalités de veille et rapportage mises en place afin d'assurer que le code de conduite est respecté
- L'activité sur l'élaboration d'un Code de Bonne Conduite doit faire partie des premières activités d'intervention.
- Le Code de Bonne Conduite doit être affiché dans un endroit bien visible pour tous les enfants, parents, enseignants.
- Le travail sur le code de conduite doit être lié à des sensibilisations sur la protection : il est encouragé de consacrer à ce travail une journée.

4) Cours de récupération :

Les principes de mise en œuvre des cours de récupération scolaire sont les suivants :

- La récupération scolaire a une durée maximum de 3 mois et se focalise sur les 3 matières principales (Français, Mathématiques, Langue Nationale) ;
- Le cours de récupération est organisé pendant les après-midis pendant une session de 2 à 3 heures maximum (à l'idéal, 2 heures du 1^{er} au 4^{ème} niveau, 3 heures pour les 5^{ème} et 6^{ème})
- Si les moyens ne permettent pas des cours pour tous les 6 niveaux, la priorité devrait être donnée au 3 derniers niveaux
- Les leçons sont conduites par les enseignants de l'école ;
- Leur niveau et besoin en récupération sera évalué au début de l'intervention à travers un test fait par l'enseignant, l'enseignant proposerait par la suite un calendrier condensé pour les cours de récupération
- A la fin du cours de récupération, un post test sera fait. Le test est fait par l'enseignant sous la supervision du directeur et de l'inspecteur
- Aux enfants qui suivent les cours de récupération, la possibilité d'accès au test de fin d'année devrait être donnée (soit au moment des examens officiels, soit - si leur réintégration se fait vers la fin de l'année scolaire - à un moment plus tard après consultation avec l'EPSP/S-Proved)

Repas

- Dans le cas où il n'y a pas une cantine scolaire, les enfants qui font les cours de mise à niveau devraient recevoir un repas léger adapté au contexte avant le commencement du cours.

Module

Les cours de récupération sont basés sur le PNEP

Motivation pour enseignant

- L'enseignant qui facilite les cours de récupération reçoit une motivation de 30 USD/mois pendant une durée de 3 mois.

5) Sensibilisations

Thèmes de sensibilisation liés à l'éducation inclusive:

- droit et l'importance de l'éducation
- la scolarisation de toutes les filles et tous les garçons sans discrimination
- l'accueil inclusif des enfants déplacés, enfants retournés, enfants vulnérables et enfants avec des besoins spécifiques tels qu'en situation de handicap et enfants avec d'autres besoins spécifiques
- le manque de cahier ou d'uniforme ou le non-paiement des frais ne devrait pas être un obstacle à la scolarisation des enfants déplacés ou des enfants vulnérables.
- L'acceptation des enfants déplacés/retournés sans paiement de frais scolaires.

Thèmes de sensibilisation sur les compétences de la vie courante:

- Hygiène et assainissement
- Prévention de maladies telles que choléra, VIH/SIDA, IST etc.
- Utilisation de moustiquaires

Thèmes de sensibilisation sur la protection:

- Les droits des enfants
- Cohabitation pacifique
- Prévention de recrutement
- Prévention des risques de mines
- Séparation familiale
- Enregistrement des enfants à l'état civil
- Résolution 1612

Méthodes de sensibilisation :

- Sensibilisation de masse
- Focus Group
- Porte à porte
- Théâtre participatif
- Enfant par enfant
- Emissions radio
- Sensibilisation itinérante localité par localité
- Sensibilisation lors des foires, lors des jours de marché, dans l'église, le temple, la mosquée, etc.

Cible :

- Leader locaux (chef village, chef déplacés)
- Leader religieux
- Groupement de femmes
- COPA
- Enfants et adolescents
- Directeurs et enseignants

Sur quelques sujets de sensibilisation il est encouragé d'avoir des groupes séparés :

- Enfants : garçons / filles
- Adolescents : garçons / filles
- Lors des sensibilisations un accent particulier devrait être mis sur l'inclusion des adolescents (enfants à partir de 12 ans) et des enfants en dehors de l'école

Conditions des sensibilisations :

- Le Cluster Education ne favorise ni le paiement des participants qui participent à une sensibilisation, ni à la restauration telle que la distribution des biscuits ou autres.
-

Partie 4. Les thèmes transversaux

3.1. Genre :

Le Cluster Education a validé les « 5 Engagements pour la prise en compte de l'égalité entre garçons et filles dans l'éducation » (voir Annexe 8)

Afin d'assurer une réponse appropriée et d'assurer la prise en compte efficace de ces engagements, il faut que, dans le cadre de la collecte et l'analyse des données, ces données soient désagrégées par âge et par sexe.

Chaque projet doit démontrer que tout ou une partie des 'Engagements' seront pris en compte, en indiquant :

- a. les activités qui vont répondre à chaque engagement
- b. les indicateurs qui vont permettre de voir les résultats attendus par rapport à la mise en œuvre de ces activités⁷.

Souvent les activités d'éducation visent 50% de filles – 50% de garçons. Cette distinction ne répond pas forcément à la prise en charge de la question du genre suivant la démographie de la communauté. Afin de favoriser un égal accès des filles et des garçons à l'éducation, les interventions doivent prendre en compte les freins spécifiques affectant l'accès des filles et des garçons à la scolarisation (lourdes charges domestiques, mariage et grossesse précoces, risques de violences sur le chemin de l'école ou d'abus sexuel dans l'établissement, etc.) et doivent prévoir des efforts spécifiques afin de lever ces barrières. Une attention particulière doit être apportée aux filles des dernières années de l'école primaire, les statistiques montrant qu'elles souffrent d'une forte déperdition scolaire en comparaison des garçons⁸.

Si certains des 'Engagements' ne sont pas pris en compte, il conviendra de justifier pourquoi.

Pour les projets Pooled Fund, en particulier, chaque projet recevra une Notation Genre, calculée selon la grille en Annexe 8.

3.2. VIH/SIDA

Chaque projet doit citer quels objectifs il va prendre en compte et les activités qui vont assurer cette prise en compte :

1. Veiller à ce que toutes les catégories des adolescents et jeunes, filles et garçons, y compris ceux affectés par le VIH, les plus vulnérables et les plus à risque participent à la planification, à la mise en œuvre et à l'évaluation des programmes.
2. Fournir à tous les enfants et à tous les jeunes infectés et affectés par le VIH un libre accès à une éducation formelle et non formelle.
 - Eviter la stigmatisation et discrimination et promouvoir l'accès des catégories des jeunes les plus à risque aux connaissances et compétences adaptées aux besoins de chaque catégorie sur la prévention des IST/VIH-Sida, les exploitations, la protection contre les violences sexuelles et la santé de la reproduction.
3. Fournir une éducation participative sur le VIH à travers les compétences de vie courante en fonction des besoins et résultats
 - Intégrer les connaissances et compétences adaptées (sexe, âge, milieu et groupes spécifiques particuliers, etc. : fille ou garçon, plus âgé et moins âgé, filles ou garçons professionnels du sexe, jeunes garçons ayant des relations sexuelles avec les hommes, jeunes filles et garçons utilisateurs de drogues injectables, enfants et jeunes vivant dans

⁷ Voir <http://www.humanitarianinfo.org/iasc/gender>

⁸ Le ratio garçon/fille est 1:2 pour les écoles primaires et 1:9 pour les écoles secondaires.

la rue et autres impliqués dans des comportements présentant de hauts risques de contamination) sur la prévention du VIH dans les programmes scolaires et dans les activités de formation des différentes catégories d'adolescents et jeunes en dehors de l'école.

4. Fournir un environnement d'apprentissage favorable et protecteur à tous les adolescents et jeunes en assurant la mise en place et l'application de politiques, de règlements et de codes de conduite scolaire et communautaire relatifs aux statuts VIH, à la violence et aux abus dans les écoles et en communauté qui exposent les adolescents et jeunes à un risque d'infection par le VIH.
 - Mettre en place des espaces d'échange et d'information des adolescents et jeunes sur le VIH/Sida.
 - Veiller à ce que tout le personnel éducatif connaisse et applique le code de bonne conduite.
 - Faciliter l'accès aux services de santé essentiels sur le VIH des apprenants et du personnel.
 - En collaboration avec les autres secteurs, orienter le personnel éducatif, les adolescents et les jeunes, notamment ceux victimes d'abus sexuels, ceux utilisant les drogues injectables, les professionnels du sexe, ceux affectés ou vivant avec le VIH vers les services psychosociaux, sociaux (alimentaires) et sanitaires (notamment de santé de la reproduction, CDV, IST& VIH) et autres services de prise en charge.

*Ces interventions pourraient être faites en collaboration avec le Cluster Santé.

3.4. Environnement

Pour tout ce qui concerne la protection des enfants au sein de l'école ou sur le chemin de l'école, voir section 3.3.

En termes de protection de l'environnement, le minimum à faire est de s'assurer que chaque projet mené dans une structure où la situation est stable et le retour est durable, doit inclure :

- la prise en compte de l'impact environnemental des activités / projets, en particulier concernant la construction des salles de classes, des latrines, etc -, leur entretien (par ex. si une école dispose d'un toit en amiante : le remplacer), ainsi que dans l'équipement des salles,
- sensibilisation à la protection de l'environnement local et global, y compris avec des activités spécifiques par exemple avec une activité comme 'planter des arbres fruitiers ou autres', entretien d'arbres, etc.
- séances sur hygiène et salubrité scolaire et mise à disposition de poubelles.

3.5. Immunisation

Tous les projets avec les enfants de moins de 5 ans doivent inclure une sensibilisation auprès des parents sur la vaccination et l'immunisation et doivent établir les liens étroits avec les Centres de Santé pour la prise en charge de l'immunisation dans les programmes de vaccination de routine ou les campagnes de vaccination de masse.

*Ces interventions pourraient être faites en collaboration avec le Cluster Santé.

3.6. Relèvement précoce

Les projets soumis au PF dans le cadre du cluster Education devront démontrer la prise en compte du relèvement précoce dans la réponse. Toute activité doit être analysée par rapport à sa pérennité et durabilité d'impact et doit engager les communautés en tant qu'acteurs responsables et non pas comme seuls récepteurs d'assistance. Sous le même titre, les agents du gouvernement doivent être associés aux activités afin de renforcer leur capacité et leur responsabilité dans le suivi. A cet effet, les projets devront indiquer la prise en compte des considérations de relèvement précoce suivantes⁹ :

- Comment le projet contribue-t-il à aider les populations affectées par la crise à se relever et à sortir de la dépendance.
- Comment les activités proposées par le projet contribuent-elles à la réduction des tensions communautaires et à renforcer la réconciliation (sensibilité aux conflits).
- Comment les interventions du projet vont contribuer à la prévention des crises futures ou répondent-elles aux causes sous-jacentes des conflits ou désastres.

⁹ Si le projet ne peut pas répondre à certaines considérations, il faut également fournir une explication.

- Comment les activités feront-elles participer la population affectée ou la communauté locale.
- Comment ces actions viennent en appui aux initiatives spontanées des communautés locales ou renforcent leurs capacités de base ou immédiates à s'adapter aux crises.
- Comment le projet fournit les éléments de durabilité pour les bénéficiaires ciblés. Le projet devra-t-il être reproduit de nouveau l'année suivante pour les mêmes bénéficiaires s'il n'y a aucun changement de l'environnement qui a produit leur besoin d'assistance.
- Comment les interventions proposées sont cohérentes et complémentaires avec celles des autres acteurs humanitaires dans la zone en crise.
- Dans quelle mesure les interventions proposées ont été identifiées en coordination avec les autres acteurs du même secteur et des autres secteurs.
- Quelles actions du projet permettent l'établissement des bases pour le relèvement sur le long terme.

3.7. Inclusion

En vue de participer à l'atteinte de l'objectif spécifique 1 du PAH 2013, tous les projets soumis dans le cadre du cluster éducation devront intégrer la dimension « inclusion ». Ceci implique que ces projets devront montrer les capacités à permettre aux Enfants en Situation de Handicap ou enfants ayant des besoins éducatifs spéciaux d'intégrer le système éducatif normal selon leurs capacités, et d'être pris en charge.

Dans le cadre d'une approche d'éducation inclusive , les projets pourront développer des activités de :

- Sensibilisation sur l'éducation des Enfants en situation de handicap et des groupes spécifiques (minorité ethnique, enfant surdoué,...) dans les milieux scolaires ordinaires, encourageant les écoles à inscrire des filles et des garçons en situation de handicap ainsi que ceux des groupes spécifiques dans les classes « ordinaires », ensemble avec les autres enfants dits « valides ».
- Renforcement des capacités des enseignants sur l'éducation inclusive, leur permettant une meilleure prise en charge des Enfants ayant des besoins éducatifs spéciaux dans une classe ordinaire.
- Aménagement et réhabilitation des infrastructures scolaires en tenant compte des normes d'accessibilité.

ANNEXE 1 : Calculs pour les Seuils d'Intervention

Les seuils d'intervention sont:

(1) > 40% d'enfants déplacés ou d'enfants retournés non-scolarisés

Calcul : % Nombre d'enfants déplacés ou nombre d'enfants retournés d'âge scolaire primaire (6 à 11 ans) qui ne vont pas à l'école / Nombre total des enfants déplacés ou enfants retournés d'âge scolaire primaire (6 à 11 ans)

Remarque :

Nombre d'enfants déplacés ou retournés âgés de 6 à 11 ans qui ne vont pas à l'école = [Nombre total d'enfants déplacés ou retournés âgés de 6-11 ans] - [Nombre d'enfants déplacés ou retournés qui sont inscrits à l'école]

Estimation du Nombre total des enfants déplacés ou retournés âgés de 6-11 ans = 18% de la population totale déplacée ou retournée

(2) > 40% d'enfants de la communauté d'accueil non-scolarisés

Calcul : (%) [Nombre d'enfants âgés de 6-11 ans qui ne vont pas à l'école] / [Nombre total d'enfants âgés de 6-11 ans]

Remarque :

Nombre d'enfants 6-11 ans qui ne vont pas à l'école = [Nombre total d'enfants âgés de 6-11 ans] - [Nombre d'enfants qui sont inscrits à l'école]

Estimation [Nombre total des enfants déplacés ou retournés âgés de 6-11 ans] = 18% de la population totale de la communauté

(3) > 50% de salles de classe avec toiture ou mur détruit

Calcul : (%) Nombre SC avec toiture ou clôture détruite / Nombre SC totale

(4) > 50% de pupitres ou bancs fixes nécessaires détruits ou non-existants

Calcul : (%) Nombre pupitres ou bancs détruits ou non existants / Nombre pupitres ou bancs nécessaire pour la totalité des enfants

(5)> 50% d'enseignants qui encadrent plus de 55 élèves par classe

Calcul : (%) Nombre d'enseignants qui manquent / Nombre d'enseignants existants

Remarque :

Nbre total d'enseignants nécessaires (x) = $\frac{\text{Nbre total d'enfants à scolariser}}{55}$

Nbre d'enseignants qui manquent = X – Nbre d'enseignants existants

(6)> 30% d'enfants qui doivent parcourir plus de 4km pour accéder à l'école la plus proche

Calcul : (%) Nbre d'enfants qui parcourent >4km / Nombre total d'enfants scolarisés

Principes d'analyse du seuil d'intervention et priorisation des zones :

Le seuil n°1 suffit à déclencher une intervention.

Les seuils 2 à 6 ne suffisent pas à déclencher une intervention mais constituent des indicateurs déterminants pour le choix et la priorisation du lieu d'intervention. Un seul seuil non atteint ne suffit pas à exclure la possibilité d'une intervention.

En outre il est tenu compte des considérations suivantes :

- Degré de concentration de la population (augmentation significative de la promiscuité suite à un mouvement de population)
- Impact de la situation d'urgence sur la protection et le bien-être psychosocial des enfants
- Présences d'autres acteurs

Afin d'estimer la population cible, le cluster a effectué le calcul détaillé dans le tableau de la page suivante. A partir des chiffres de planification 2013 concernant les populations affectées, on déduit le nombre d'enfants dans les différentes catégories d'âges¹⁰. On obtient ainsi une population d'enfants affectés en 2013 égale à 1, 807,404. Sur base de son expérience passée, le cluster estime que la population ciblée selon les critères ci-dessus correspond à 41% de la population affectée. Ceci donne une population d'enfants ciblés en 2013 arrondie à 730 000 enfants.

A cela le cluster ajoute les cibles de ses autres interventions, ce qui donne comme cible totale :

¹⁰ Selon l'Institut National de Statistique en RDC, 11% de la population sont des enfants de 3-5 ans, 18% des enfants de 6-11 ans (école primaire) et 12% des enfants de 12-17 ans.

Nombre d'enfants	730.000
Nombre d'enseignants	10.500
Nombre des membres COPA et leaders communautaires	22.500
Nombre d'écoles	1.500

ANNEXE: Indicateurs Cadre Logique PAH 2013

<p>Objectif Spécifique 1 : Assurer un accès inclusif à des environnements d'apprentissage sûrs et protecteurs qui contribuent à la protection et au bien-être développemental et psychosocial de toutes les filles et tous les garçons affectés par une catastrophe naturelle ou un conflit.</p> <p>Indicateur Outcome : Nombre de filles et garçons qui ont accès à des activités éducatives et psychosociales scolaires et extra-scolaires</p> <p>Résultat Attendu : 730 000 enfants dont 50% filles (365 000).</p> <p>Méthode de suivi : Données des partenaires sur Activity Info tous les 3 mois</p>
<p>Indicateurs / Output</p>
<p>Nombre d'enfants et adolescents/es ayant accès à l'éducation, désagrégé par sexe, âge et niveau (f/g).</p>
<p>Nombre de séances de sensibilisation auprès des communautés (des pères, des mères, des enseignants, des autorités).</p>
<p>Nombre d'espaces d'apprentissage protégés construits/réhabilités/aménagés et équipés.</p>
<p>Nombre de parents ayant reçu un appui pour l'allègement des charges financières (f/h).</p>
<p>Nombre de séances de sensibilisation.</p>
<p>Objectif spécifique 2 : Améliorer la qualité et la pertinence de l'éducation, et les conditions d'apprentissage dans les contextes d'urgence.</p> <p>Indicateur Outcome : Taux de réussite aux examens de fin d'année dans les zones ayant bénéficié de l'aide humanitaire</p> <p>Résultat Attendu : Augmentation de 20%</p> <p>Méthode de suivi : Données des partenaires sur Activity Info tous les 3 mois, statistiques de réussite scolaire comparées d'une année à l'autre</p>
<p>Indicateurs / Output</p>
<p>Nombre d'enseignants/es ayant reçu des matériels d'enseignement (f/h).</p>
<p>Nombre d'enfants ayant reçu des fournitures scolaires (f/g).</p>
<p>Nombre d'écoles ayant reçu des fournitures.</p>
<p>Nombre d'enseignants/formateurs/encadreurs formés.</p>
<p>Nombre d'enfants ayant bénéficié de la cantine scolaire (f/g).</p>
<p>Nombre de membres de l'Etat formés (f/h).</p>
<p>Objectif Général : Assurer l'accès à une éducation inclusive et pertinente de qualité dans un environnement d'apprentissage sûr et protecteur pour toutes les filles et tous les garçons de 3 à 18 ans affectés par une catastrophe naturelle ou par un conflit.</p>

Objectif Spécifique 1 : Assurer un accès inclusif à des environnements d'apprentissages sûrs et protecteurs qui contribuent à la protection et au bien-être développemental et psychosocial de toutes les filles et tous les garçons affectés par une catastrophe naturelle ou un conflit.

Activités	Bénéficiaires ciblés	Indicateurs Output ¹¹
Activité 1.a. Sensibilisation des communautés, enseignants, enfants, adolescents, leaders et autorités sur la scolarisation et la protection de l'enfant, les attaques contre les écoles (1612) et d'autres violences et les thèmes transversaux	Tous les parents, les enfants et adolescents, les autorités et les enseignants d'une zone ciblée	# de séances de sensibilisation auprès des communautés/autorités/parents # d'enseignants sensibilisés (H/F) # de membres de COPA, de la communauté, de leaders sensibilisés # d'enfants déplacés ou retournés ou de la communauté d'accueil sensibilisés
Activité 1.b. : Identification des enfants et adolescents non-scolarisés et non encadrés et insertion dans des activités scolaires et extrascolaires	Tous les enfants de la zone ciblée	# total d'enfants/adolescents <u>déplacés ou retournés ou de la communauté d'accueil de tout âge</u> qui bénéficient de l'intervention # d'enfants/adolescents <u>déplacés ou retournés ou de la communauté d'accueil</u> qui ont accès à des activités scolaires # des enfants/adolescents <u>déplacés ou retournés ou de la communauté d'accueil</u> qui ont accès à des activités extra - scolaires # d'enfants <u>déplacés ou retournés ou de la communauté d'accueil</u> qui sont intégrés à l'école à travers un <u>transfert monétaire/voucher école</u>
Activité 1.c Identification des enfants vulnérables et victimes de violences ou abus pour référencement éventuel	Tous les enfants de la zone ciblée	# d'enfants vulnérables et victimes de violences référés à une structure appropriée

11

Activité 1.d Création d'environnements d'apprentissage sûrs et protecteurs.	Espaces d'apprentissages pour tous les enfants/adolescents (f/g) d'une zone ciblée	# de salles de classe temporaires d'urgence mises en place # de salles de classe semi-durable construites # de salles de classe réhabilitées # de salles de classe dotées de fournitures/équipement (incluant : pupitres, tableau, chaise et table enseignant) # de pupitres ou bancs fixes fournis # de portes de latrines construites (f/g) # dispositifs de lavage de mains mis en place # d'espaces scolaires dépollués # d'espaces scolaires adaptés
Activité 1.e Facilitation de l'accès à des activités psychosociales et récréatives structurées extra scolaires et scolaires pour tous les enfants et adolescents.	Tous les enfants/adolescents (f/g) d'une zone ciblée	# d'enfants et adolescents participant à des activités récréatives et psychosociales (# des kits récréatifs ou expressifs distribués
Activité 1.f : Mise en place des mécanismes de protection et réduction des risques en milieu scolaire	Enfants (f/g), enseignants (h/f) et communautés dans 1 800 environnements d'apprentissage	# d'écoles avec un plan de réduction des risques # d'enseignants ayant signé un code de bonne conduite (H/F) # Club d'enfants ou d'adolescents fonctionnels
Activité 1.g : Organisation de cours de récupération de tous les niveaux pour les enfants qui ont interrompu ou retardé les cours suite à l'urgence	Enfants (f/g) de la zone ciblée	# d'enfants déplacés ou retournés ou rapatriés ou de la communauté d'accueil ayant accès à des cours de récupération # d'enfants déplacés ou retournés ou rapatriés ou communauté d'accueils soutenus pour TENAFEP ou examen de fin d'année (1-5)
Activité 1.h: Facilitation de la mise en œuvre des approches qui favorisent la pérennisation de l'accès et de la qualité de l'éducation	Ecoles ciblées	# d'écoles avec activités génératrices de revenus mises en place # d'écoles bénéficiant d'un transfert monétaire-voucher

Objectif spécifique 2 : Améliorer la qualité et la pertinence de l'éducation, et les conditions d'apprentissage dans les contextes d'urgence.

Activités	Bénéficiaires ciblés	Indicateurs Output
Activité 2.a. Formation des directeurs, enseignants et acteurs étatiques de l'EPSP, des Ministères des Affaires Sociales et de la Jeunesse, des COPA, des COGES, des comités d'élèves et des RECOPE sur des sujets qui favorisent la qualité, la pertinence de l'enseignement et la protection et survie de l'enfant	Les enseignants/encadreurs/ formateurs, les enfants et les écoles, les COPAs, COGES, RECOPE	# total de directeurs/enseignants formés (H/F) # total des membres COPA, COGES ou RECOPE formés (H/F)

Activité 2.b Mise à disposition des matériels scolaires, didactiques et récréatifs ainsi que du mobilier scolaire	Elèves, enseignants, écoles dans les zones ciblées	# d'enfants déplacés ou retournés ou rapatriés ou de la communauté d'accueil bénéficiant des matériels scolaires # d'enseignants bénéficiant des matériels pédagogiques (f/h) # d'écoles bénéficiant des matériels didactiques # d'écoles bénéficiant de kits récréatifs # d'écoles bénéficiant de mobiliers scolaires
Activité 2.c. Organisation des cantines et jardins scolaires (en collaboration avec les Clusters Nutrition et Sécurité Alimentaire)	Elèves dans les zones cibles	# d'enfants ayant bénéficié de la cantine scolaire (f/g)
Activité 2.d Renforcement des capacités des acteurs étatiques et des membres du cluster sur les standards et approches de l'éducation en situations d'urgence	Membres du cluster et acteurs étatiques	# d'acteurs étatiques formés # d'acteurs humanitaires formés

Annexe 3

Compilation de différents guides de références, boîte à outil, exemples d'applications pratiques

INEE Toolkit: <http://toolkit.ineesite.org/toolkit/Toolkit.php?PostID=1001>

INEE – Normes Minimales de l'Éducation

INEE MS Handbook: http://toolkit.ineesite.org/toolkit/INEEcms/uploads/1012/INEE_Minimum_Standards_French_2010.pdf

VIH/Sida

IASC – Directives concernant les interventions relatives au VIH/SIDA dans les situations d'urgence : http://data.unaids.org/pub/Guidelines/2003/iascguidelines_fr.pdf

INEE/Cluster Education – Guidance on HIV in Education in Emergencies: <http://toolkit.ineesite.org/toolkit/INEEcms/uploads/1060/Introduction%20HIV%20January2011.pdf>

Psychosocial / SGBV

IASC Directives du CPI concernant la santé mentale et le soutien psychosocial dans les situations d'urgence : http://www.who.int/mental_health/emergencies/iasc_checklist_french.pdf

IASC Directives en vue d'interventions contre la violence basée sur le sexe dans les situations de crise humanitaire : http://www.humanitarianinfo.org/iasc/pageloader.aspx?page=content-subsidi-tf_gender-gbv

Environnements d'apprentissages sûrs et protecteurs

Espaces Amis des Enfants / Environnements sûrs et protecteurs

INEE/IASC/Education Cluster/Protection Cluster – Guidelines for Child friendly Spaces in Emergencies:
http://www.unicef.org/protection/Child_Friendly_Spaces_Guidelines_for_Field_Testing.pdf

INEE Notes d'orientation pour la construction d'écoles plus sûres :

http://toolkit.ineesite.org/toolkit/INEEcms/uploads/1005/INEE_Guidance_Notes_Safer_School_Constr_FR.pdf

Enseignants et Enseignement

INEE Notes d'orientation pour la Rémunération des enseignants :

http://toolkit.ineesite.org/toolkit/INEEcms/uploads/1006/INEE_Guidance_Notes_Teacher_Compensation_FR.pdf

INEE - Notes d'Orientation sur l'Enseignement et l'apprentissage :

http://toolkit.ineesite.org/toolkit/INEEcms/uploads/1004/GN_TL_French.pdf

Education Inclusive

INEE – Pocket Guide to Supporting Learners with Disabilities:

http://toolkit.ineesite.org/toolkit/INEEcms/uploads/1024/INEE_Pocket_Guide_Learners_w_Disabilities.pdf

INEE – L'éducation dans les situations d'urgence : inclure tout le monde. Guide de poche de l'INEE sur l'éducation inclusive

http://toolkit.ineesite.org/toolkit/INEEcms/uploads/1007/INEE_Pocket_Guide_Inclusive_Education_FR.pdf

INEE – Egalité des genres dans l'éducation et par l'éducation. Guide de poche de l'INEE sur le genre.
http://toolkit.ineesite.org/toolkit/INEEcms/uploads/1009/INEE_Pocket_Guide_to_Gender_FR.pdf

Normes fondamentales			
Normes Participation communautaire: Participation, Ressources – Norme Coordination: Coordination – Normes Analyse: Évaluation préliminaire, Stratégies d'intervention, Suivi, Évaluation			
Accès et environnement d'apprentissage	Enseignement et apprentissage	Enseignants et autres personnels de l'éducation	Politique éducative
<p>Norme 1: Égalité d'accès Toutes les personnes ont accès à des possibilités d'éducation pertinentes et de qualité.</p> <p>Norme 2: Protection et bien-être Les environnements d'apprentissage sont sans danger et sûrs et contribuent à la protection et au bien-être psychosocial des apprenants, des enseignants et autres personnels de l'éducation.</p> <p>Norme 3: Établissements et services Les établissements scolaires contribuent à la sécurité et au bien-être des apprenants, des enseignants et autres personnels de l'éducation et sont en lien avec des services de santé, de nutrition, de protection, et des services psychosociaux.</p>	<p>Norme 1: Programmes scolaires Des programmes scolaires pertinents du point de vue culturel, social et linguistique sont utilisés pour fournir une éducation formelle et non formelle, appropriée au contexte et aux besoins particuliers des apprenants.</p> <p>Norme 2: Formation, développement professionnel et appui Les enseignants et autres personnels de l'éducation reçoivent une formation périodique pertinente et structurée, adaptée aux besoins et aux circonstances.</p> <p>Norme 3: Enseignement et processus d'apprentissage L'enseignement et les processus d'apprentissage sont centrés sur l'apprenant, participatifs et inclusifs.</p> <p>Norme 4: Évaluation des résultats de l'apprentissage Des méthodes appropriées d'évaluation et de validation des résultats de l'apprentissage sont utilisées.</p>	<p>Norme 1: Recrutement et sélection Un nombre suffisant d'enseignants et autres personnels de l'éducation est recruté à travers un processus participatif et transparent, selon des critères de sélection qui prennent en compte la diversité et l'équité.</p> <p>Norme 2: Conditions de travail Les enseignants et autres personnels de l'éducation ont des conditions de travail clairement définies et sont rémunérés convenablement.</p> <p>Norme 3: Appui et supervision Des mécanismes d'appui et de supervision pour les enseignants et autres personnels de l'éducation fonctionnent efficacement.</p>	<p>Norme 1: Formulation des politiques et des lois Les autorités chargées de l'éducation font de la continuité et du rétablissement d'une éducation de qualité, avec un accès libre et inclusif à la scolarisation, une priorité.</p> <p>Norme 2: Planification et mise en œuvre Les activités éducatives prennent en compte les politiques, lois, normes et plans internationaux et nationaux pour l'éducation ainsi que les besoins d'apprentissage des populations affectées.</p>
<p>Questions clés: Atténuation des conflits, Réduction des risques de catastrophes, Développement de la petite enfance, Genre, VIH et Sida, Droits de l'homme, Éducation inclusive, Liens intersectoriels, Protection, Appui psychosocial et Jeunesse</p>			

¹² Pour version comprehensive: www.ineesite.org

Annexe 4 : Construction/Rehabilitation

CONCEPT NOTE POUR LA CONSTRUCTION SALLE DE CLASSE TEMPORAIRE D'URGENCE

Construction d'une école à trois salles de classe avec une structure temporaire en perche/bois rond et murs en planche ou matériaux locaux (ou en plastic sheeting si pas d'autres options).

N°	Désignation	Descriptions
1	Surface et Dimensions	Bâtiment à 3 salles de classe de 56 m ² de surface (8m x 7m). Hauteur : 2.80m - 3 m du sol à l'avant toit
2	Structure en perche/bois rond	Poteau en perche/bois rond avec ancrage dans le sol d'au moins 70 cm La partie encastrée dans le sol devra être traitée avec de l'huile de vidange
6	Charpente	Charpente et ferme en perche/bois rond Débordement des versants de 75cm de chaque côté et débordement latéral de 50cm de chaque côté.
7	Toiture/Couverture	Couverture en tôle ondulée BG 32
8	Pavement	Terre battue
9	Murs	En planche, matériaux locaux facilement trouvable dans la localité du projet

**DEVIS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE CLASSE
TEMPORAIRE (8m x 7m)
TOITURE EN TOLE BG 32 ET MURS EN Matériaux locaux**

Pos	Désignation	Unité	Qté	PU	PT
-----	-------------	-------	-----	----	----

1	PREPARATION DU TERRAIN				
	Perche moyenne 8cm de diamètre	pce	3.00	4	11
	Planche	pce	4.00	10	40
	Clous de 6cm	kg	1.00	3	3
	Clous de 8cm	kg	1.00	3	3
	S/T Préparation du terrain				56
2	TERRASSEMENTS				
	Décapage de la terre végétale et dessouchage d'arbustes et d'arbres QP	m ³	16.00	3	48
	Nettoyage du site, enlèvement et évacuation	FF	1.00	15	15
	Fouilles pour poteaux	m ³	1.30	3	4
	S/T Terrassement				67
3	ELEVATION DES MURS ET REVÊTEMENTS				
301	Pose des perches poteaux de 12cm de diamètre				
	Perche de 15 cm diamètre	pce	17.00	4	60
	clous de 10 cm	kg	1.00	3	3
	Clous de 12cm	kg	1.00	3	3
	Huile de vidange pour protection	litre	3.00	1	3
302	Pose de perches pour croisement de 10 cm de diam (raidisseurs)				
	Perche de 10cm de diamètre	pce	20.00	4	70
	Clous de 12cm	kg	2.00	3	5
	Clous de 10cm	kg	2.00	3	5
303	Murs : Matériaux locales (ou plastic sheeting)				
	clous de 8 cm	kg	10.00	3	25
	Clous de 6cm	kg	10.00	3	25
	S/T Elevation Murs et revetements				195
4	TOITURE				
401	Fermes en perches (nb = 04)				
	Perches 15	pces	20.00	4	70
	Clous de 12cm	kg	2.00	3	5
	clous de 10 cm	kg	2.00	3	5
402	Pannes en perches posées sur ferme				0
	Perches	pce	30.00	4	105
	Clous de 10cm	kg	2.00	3	5
	Clous de 12cm	kg	2.00	3	5
	clous de 8cm	kg	2.00	3	5
403	Couverture en tôles galvanisées BG32, posées sur chevron				0
	Tôles BG32 (3,05m x 0,85 m)	pce	46.00	10	460

	Clous pour toles	kg	6.00	4	24
	S/T Toiture				684
5	HUISSERIES et AUTRES				
501	Fourniture de portes en bois,(0.90x2.10m)	pces	1.00	50	50
502	Fourniture de fenêtres en bois pleine selon plan 1,30mx1.10m	pces	4.00	35	140
503	Clous de 15cm pour encrage portes et fenetres	kg	1.00	3	3
504	Tableau noir transportable (mobile)	pces	1.00	50	
	S/T Huisseries				193
TOTAL MATERIAUX					1,126.50
MAIN D'OEUVRE (20%)					225.30
TRANSPORT (15%)					168.98
TOTAL CONSTRUCTION 01 salle de classe en materiaux locale (ou plastic sheeting)					1,520.78

Materiaux Locaux: Tel que feuillages ou autres

Les prix sont des prix moyen estimatifs. Dans la réalité ils sont probablement plus bas.

DEVIS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE CLASSE TEMPORAIRE (8m x 7m) EN PLANCHES

Po s.	Designation	Unit é	Qté	P U	PT
1	PREPARATION DU TERRAIN				
	Perche moyenne 8cm de diamètre	pce	3.00	4	11
	Planche	pce	4.00	10	40
	Clous de 6cm	kg	1.00	3	3
	Clous de 8cm	kg	1.00	3	3
	S/T Préparation du terrain				56
2	TERRASSEMENTS				
	Décapage de la terre végétale et dessouchage				
	d'arbustes et d'arbres QP	m ³	16.0 0	3	48
	Nettoyage du site, enlèvement et évacuation	FF	1.00	15	15
	Fouilles pour poteaux	m ³	1.30	3	4
	S/T Terrassement				67
3	ELEVATION DES MURS ET REVÊTEMENTS				
301	Pose des perches poteaux de 12cm de diamètre				
	Perche de 15 cm diamètre	pce	17.0 0	4	60
	clous de 10 cm	kg	1.00	3	3
	Clous de 12cm	kg	1.00	3	3
	Huile de vidange pour protection	litre	3.00	1	3
302	Pose de perches pour croisement de 10 cm de diam (raidisseurs)				
	Perche de 10cm de diamètre	pce	20.0 0	4	70
	Clous de 12cm	kg	2.00	3	5
	Clous de 10cm	kg	2.00	3	5
303	Murs : Pose de planches de 3,6m de long minimum et de 2cm d'ep	pce			
	Planche	m ²	92.8 9	8	774
	clous de 8 cm	kg	10.0 0	3	25
	Clous de 6cm	kg	10.0 0	3	25
	S/T Elevation Murs et revêtements				969
4	TOITURE				
401	Fermes en perches (nb = 04)				
	Perches 15	pces	20.0 0	4	70
	Clous de 12cm	kg	2.00	3	5
	clous de 10 cm	kg	2.00	3	5
402	Pannes en perches posées sur ferme				0
	Perches	pce	30.0 0	4	105
	Clous de 10cm	kg	2.00	3	5
	Clous de 12cm	kg	2.00	3	5
	clous de 8cm	kg	2.00	3	5

403	Couverture en tôles galvanisées BG32, posées sur chevron				0
	Tôles BG32 (3,05m x 0,85 m)	pce	46.0 0	10	460
	Clous pour toles	kg	6.00	4	24
	S/T Toiture				684
5	HUISSERIES et AUTRES				
501	Fourniture de portes en bois,(0.90x2.10m)	pces	1.00	50	50
502	Fourniture de fenêtres en bois pleine selon plan 1,30mx1.10m	pces	4.00	35	140
503	Clous de 15cm pour encrage portes et fenêtres	kg	1.00	3	3
504	Tableau noir transportable (mobile)	pces	1.00	50	
	S/T Huisseries				193
TOTAL MATERIAUX					1,900.58
MAIN D'OEUVRE (20%)					380.12
TRANSPORT (15%)					285.09
TOTAL CONSTRUCTION 01 salle de classe en Planche					2,565.79

Les prix sont des prix moyen estimatifs. Dans la réalité ils sont probablement plus bas.

CONCEPT NOTE POUR LA CONSTRUCTION SALLE DE CLASSE MODULAIRE (SEMI-DURABLE)

CONSTRUCTION EN SEMIS DUR AVEC MURS DE REMPLISSAGE EN BRIQUE NON CUITE.

A. BATIMENT PRINCIPAL

Construction à moindre coût des salles de classe avec une structure solide et durable et dont la finition et l'amélioration pourraient se faire progressivement par les bénéficiaires plus tard.

(Pour un bâtiment à 03 salles de classe)

N°	Désignation	Descriptions
1	Surface et Dimensions	Bâtiment à 3 salles de classe de 56 m ² de surface (8m x 7m). Trottoir de 1,20m de largeur, avec des rampes d'accès pour les enfants en situation de handicap et enfants à mobilité réduite. Pour des zones à risque sismique, l'implantation des constructions à plus de 3 salles de classe se fera par blocs de 2 – 3 SDC maximum. Hauteur : 3 m du sol à l'avant toit
STRUCTURE DEFINITIVE EN MATERIAUX DURABLES		
2	Fondation	La fondation étant la structure la plus importante du bâtiment, elle sera conçue de manière définitive en maçonnerie de moellon, hourdée au mortier de ciment, avec une profondeur d'au moins 60 cm.
3	Socles des colonnes/ semelles	Celles-ci sont exclusivement en béton armé dosé à 350kg/m ³
4	Colonnes	Etant donné qu'en premier lieu il n'y a pas de maçonnerie durable, 18 colonnes sont prévues pour un bâtiment à 3 salles de classes qui serviront de supports fiables pour le chaînage et la charpente. Pour des raisons de cohésion et de stabilité, nous les prévoyons en béton armé dosé à 350kg/m ³ .
5	Chainage/Linteau	Béton armé, dosé à 350 kg/m ³ , il sera placé à une hauteur de 3,00m ; Faute de maçonnerie, des impostes combleront les parties excédentaires des ouvrants des portes.
6	Charpente	Charpente en bois traité par un produit insecticide/fongicide ou de l'huile de vidange Celle-ci est conçue de manière définitive et doit être confectionnée avec du bois de construction et ancrée solidement sur la structure en béton armé, le chaînage.
7	Toiture/Couverture	Couverture en tôle ondulée BG 28, dont la mise en œuvre et la fixation devront respecter la prescription technique
8	Pavement	En béton ordinaire de 5 cm, dosé à 250 kg/m ³ , doit être coulé sur un remblai bien compact ou mosaïque de pierre/brique cuite, avec chape incorporé. La mise en place des joints de dilatation devra être systématique.
PARTIE AVEC MATERIAUX LOCAUX		
9	Murs	Maçonnerie de brique adobe hourdée au mortier de terre (Argile)
10	Crépissage	Pour les murs intérieurs et extérieurs, crépissage au mortier de terre/argile stabilisé au ciment à 100 Kg/m ³ de CPA
11	Portes	Nombre : 03 Porte simple, en panneaux en bois avec imposte et barre métallique
12	Fenêtres	Nombre : 09 (3 par SDC)

		Cadre en bois avec des barres métallique (diam 8)
14	Peinture	Badigeon à la chaux grasse alunée en deux couches pour les murs Peinture à l'huile en deux couches pour les parties en bois et logo
15	Tableau noir	Nombre : 03 Tableaux noirs transportables, de dimension 5m x 1,20m, en contreplaquée d'ep 3.5mm, monté sur 3 pied-droit en bois (7x11), bien raboté.

BORDEREAU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DES TRAVAUX
- BATIMENT SCOLAIRE 03 SALLES DE CLASSE -
CONSTRUCTION EN Modulaire (semi-durable) AVEC MURS DE REMPLISSAGE EN
BRIQUES NON CUITES.

N°	DESIGNATION	Unité	Qté	P.U	MONTANT
100 - TERRASSEMENT					
101	Débroussaillage et décapage du sol Concerne : surface à bâtir plus de deux mètres tout autour <i>LE METRE CARRE :</i>	m2	322.48	-	-
102	Fouille en rigole sur des terrains de toute nature Concerne : Fondations <i>LE METRE CUBE :</i>	m3	27.80	2.11	58.67
103	Remblai de terre Concerne : Comblement des fouilles et renforcement du dallage <i>LE METRE CUBE :</i>	m3	8.79	-	-
104	Evacuation des terres excédentaires Concerne : Les terres non utilisées <i>LE METRE CUBE :</i>	m3	19.01	-	-
TOTAL TERRASSEMENT					58.67
200 - OUVRAGE EN INFRASTRUCTURE					
201	Béton de propreté en béton ordinaire dosé à 150kg/m3 de CPA 0,05m d'épaisseur Concerne : Fond des fouilles <i>LE METRE CUBE :</i>	m3	1.95	77.70	151.36
202	Béton armé dosé à 350 kg/m3 de CPA Concerne : Ouvrages en B.A (Semelle isolée, attente poteaux, etc.) <i>LE METRE CUBE :</i>	m3	1.01	146.30	147.47
203	Coffrage en bois ordinaire Concerne : Ouvrage en B.A <i>LE METRE CARRE :</i>	m2	7.92	9.40	74.45
204	Armature en acier doux et tor de commerce Concerne : Ouvrage en B.A <i>LE KILOGRAMME :</i>	kg	90.72	1.88	170.10
205	Hérissonnage en pierre cassée ou tout venant 40/70 Concerne : Sous Dallage <i>LE METRE CUBE :</i>	m3	13.44	5.35	71.90
206	Maçonnerie de moellons hourdée au mortier de ciment dosé à 300 kg/m3 Concerne : Fondations, soubassement, para fouille vérandas <i>LE METRE CUBE :</i>	m3	19.43	70.42	1,368.09
207	Béton de forme en béton ordinaire dosé à 250 kg/m3 de CPA Concerne : Dallage/pavement <i>LE METRE CUBE :</i>	m3	9.60	112.00	1,075.20
TOTAL OUVRAGE EN INFRASTRUCTURE					3,058.57
300 - OUVRAGE EN SUPERSTRUCTURE					
301	Béton armé dosé à 350 kg/m3 de CPA, coulé en élévation Concerne : Ouvrages en B.A (Poteaux) <i>LE METRE CUBE :</i>	m3	5.26	146.30	770.12
302	Coffrage en bois ordinaire, y compris étalement Concerne : Ouvrage en B.A <i>LE METRE CARRE :</i>	m2	58.08	9.40	545.95
303	Armature en acier doux et tor de commerce Concerne : Ouvrage en B.A <i>LE KILOGRAMME :</i>	kg	526	1.88	987.00
TOTAL OUVRAGE EN SUPERSTRUCTURE					2,303.08

400 - MACONNERIE ET RAVALEMENT					
401	Maçonnerie en brique adobe, hourdée au mortier de terre Concerné : Murs intérieurs et extérieurs <i>LE METRE CARRE :</i>	m2	224.38	2.09	469.31
402	Enduit au mortier de terre stabilisé au ciment (100 kg/m3) Concerné : Mur intérieur et extérieur <i>LE METRE CARRE :</i>	m2	490.92	1.12	547.87
403	Enduit ordinaire au mortier de ciment dosé à 350 kg/m3 de CPA Concerné : bétons faces apparents, cachet et logo en relief <i>LE METRE CARRE :</i>	m2	13.20	4.68	61.81
TOTAL MACONNERIE ET RAVALEMENT					1,078.99
500 - CHARPENTE ET COUVERTURE					
501	Fourniture et mise en œuvre des charpentes non assemblées en bois dur du pays Concerné : les pannes, entretoises et tasseaux <i>LE METRE CUBE :</i>	m3	4.10	231.50	948.45
502	Couverture en BG 28 en fourniture et pose Concerné : La toiture <i>LE METRE CARRE :</i>	m2	283.80	14.64	4,154.83
503	Faitage en BG 28 Concerné : La toiture <i>LE METRE LINEAIRE :</i>	mL	25.80	5.10	131.45
504	Planche de rive Concerné : La toiture <i>LE METRE LINEAIRE :</i>	mL	66.60	2.59	172.16
TOTAL CHARPENTE ET COUVERTURE					5,406.89
600 - MENUISERIE ET QUINCAILLERIE					
601	Porte à un vantail avec impost : 0,90x3 y compris peinture Concerné : MEB 1 extérieur <i>L'UNITE :</i>	U	3	69.51	208.53
602	Fenêtre en bois avec cadre métallique: 1,80x1,20 y compris peinture Concerné : MEB 2 extérieur <i>L'UNITE :</i>	U	9	33.76	303.84
TOTAL MENUISERIE ET QUINCAILLERIE					512.37
700 - PEINTURE					
701	Badigeon à la chaux grasse alunée à deux couches Concerné : Murs intérieurs et extérieurs <i>LE METRE CARRE :</i>	m2	490.92	0.40	196.37
702	Peinture glycérophtalique en deux couches Concerné : planches de rive, cachet, <i>LE METRE CARRE :</i>	m2	9.99	1.82	18.18
TOTAL PEINTURE					214.55
800 - Divers					
801	Tableau noir en contreplaqué d'ep min 3mm (5mx1.2m) Concerné : Tableau noir <i>L'UNITE :</i>	U	3.00	79.00	237.00
TOTAL DIVERS					237.00
COUT MATERIAUX ET OUTILLAGES					12,870.11
MAIN D'OEUVRE (20%)					3,861.03
TRANSPORT (15%)					1,930.52
TOTAL CONSTRUCTION (3SDC)					18,661.66
COUT PAR SALLE DE CLASSE					6,220.55

WASH Ecole

Latrines

Pendant l'urgence:

- dalles en bois sans fondation profonde, structure en bois, et bâche plastique, pas de toit: 2tt\$ pour 2 portes (latrine idéale pendant l'urgence)
- Associer avec un sceau à robinet pour le lavage des mains (+20\$)
- Si fondation et dalles en béton armé, rajouter 150\$ (notamment dans des sols peu stable du type sableux)

Deux postes de latrine d'Urgence

--	--

TACHES	MATERIAUX	UNITE	ORIGINE	QTE	PU	PRIX TOTAL
Creusement de la fosse (L=2 m/ l=1,00 m/ P=4m) Volume = 8 m3						
Plancher Dimensions L = 2,6m ; l = 2,6m ; e = 0,03m	Rondin 2,60 m	pièce	local	4.0	\$3.00	\$12.00
Superstructure Dimensions H = 2,4m (fêtière) H = 2 m (sablière) L = 2,2m l = 1,8m	Planche	pièce	local	8.0	\$8.00	\$64.00
	Chevron	pièce	local	18.0	\$5.00	\$90.00
	Tarpaulin	m ²	supply Unicef	35.0		
	Clous 120 mm	kg	Dungu	1.6	\$2.50	\$4.00
	Clous 100 mm	kg	Dungu	1.6	\$2.50	\$3.88
	Clous 80 mm	kg	Dungu	0.4	\$2.50	\$1.09
	Clous 40 mm	kg	Dungu	0.4	\$3.00	\$1.22
	Verrou et poignée	pièce	Dungu	2.0		
	Petite charnière	pièce	Dungu	4.0	\$2.00	\$8.00
	Huile de vidange	litre	Dungu	2.0	\$1.20	\$2.40
	Bombe de peinture rouge	pièce	Dungu	0.5	\$5.00	\$2.50
	Trapillon bois	pièce	local	2.0		
TOTAL MATERIAUX COMMANDES FOURNISSEUR						\$23.10

TOTAL MATERIAUX ACHETES LOCALEMENT	\$166.00
---	----------

TOTAL MATERIAUX	\$189.10
Prix total d'un bloc de deux postes	\$249.10
Prix total d'un bloc de deux postes avec dons comités	\$255.60

Pour la sortie de crise:

- dalles en béton avec fondation, structure en bois avec planche, aération fosse et toit en tôle: 720 à 790\$ pour 2 postes (modèle intéressant sur le moyen terme et donc en sortie de crise)
- Même modèle avec lave-mains: 848\$

**Eaux usées
déchets
assainissement**

Construction latrines semi-durables

Un bloc de deux postes de latrines semi-durables

TACHES	MATERIAUX	UNITE	ORIGINE	QTE	PU	PRIX TOTAL
Creusement de la fosse (L=2 m/ l = 1 m/ P= 4 m) Volume = 8 m3						
Dalle béton	Moellon	m3	local	1.0	\$10.00	\$10.00
Dimensions	Ciment	sac	Dungu	4.0	\$17.00	\$68.00
L= 320 cm	Sable	m3	local	0.5	\$8.00	\$4.00
l = 200 cm	Fer à béton 8 mm	pc	Dungu	5.5	\$8.00	\$44.00
e = 10 cm	Fil à ligaturer	kg	Dungu	2.5	\$2.50	\$6.25
Sous-bassement	Tarpaulin	m ²	Dungu	5.0		
Superstructure	Planche	pc	local	25.0	\$8.00	\$200.00

Dimensions H devant = 2,2 m H derrière = 1,8 m L = 2,8 m l = 1,6 m	Chevron	pc	local	16.0	\$3.50	\$56.00
	Tôle ondulée BG 32	pc	Dungu	4.0	\$9.00	\$36.00
	Clous de tôle	kg	Dungu	1.0	\$2.00	\$2.00
	Clous 80 mm	kg	Dungu	2.0	\$2.00	\$4.00
	Clous 100 mm	kg	Dungu	2.0	\$2.00	\$4.00
	Tuyau PVC 110 mm PN 6	pc	Dungu	1.0	\$18.00	\$18.00
	Huile de vidange	L	Dungu	3.0	\$1.20	\$3.60
	Peinture à l'huile (blanc)	pc	Dungu	0.5	\$4.00	\$2.00
	Peinture à l'huile (rouge)	pc	Dungu	0.2	\$4.00	\$0.80
	Peinture à l'huile (bleu)	pc	Dungu	0.2	\$4.00	\$0.80
	Peinture à l'huile (noire)	pc	Dungu	0.2	\$4.00	\$0.80
	Bombe de peinture rouge	pc	Dungu	0.5	\$5.00	\$2.50
	Trapillon bois	pc	local	2.0		
	Grande charnière	paire	Dungu	4.0	\$4.00	\$16.00
	Porte cadenas	pc	Dungu	2.0	\$1.00	\$2.00
	Cadenas	pc	Dungu	2.0	\$2.50	\$5.00
	Moustiquaire	pc	Dungu	0.1	\$70.00	\$7.00
TOTAL MATERIAUX COMMANDES FOURNISSEUR						\$222.75
TOTAL MATERIAUX ACHETES LOCALEMENT						\$270.00

TOTAL MATERIAUX	\$492.75
Prix total d'un bloc de 2 postes (sans dons Comité)	\$717.75
Prix total d'un bloc de 2 postes avec dons Comité	\$729.75

Points de lave des mains

Les points de lavage accompagneront systématiquement la construction de latrines quel que soit leur type. Il s'agira toutefois d'un ouvrage simple avec un coût faible pouvant être utilisé facilement (approvisionnement en eau simple et assuré de manière régulière, pièces facilement remplaçables).



Photo : le lavage des mains est l'activité clé contre les maladies hydriques. De nombreuses solutions locales existent utilisant : bambou, cruche, calebasse, bouteilles plastique, bidon...

ANNEXE 5 : Programmes de Transfert Monétaires

L'approche 'transfert monétaire' peut prendre des formes multi facettes, soi-disant en utilisant les jetons ou en faisant les transferts cash ; en ciblant les individus, les familles, les communautés et/ou les écoles. Cette annexe explique les modalités et les options différentes qui peuvent être utilisées. Par contre, il est demandé à chaque organisation qui pilote les programmes de consulter les clusters avant de mettre en œuvre le projet.

(1) Voucher Ecole pour assurer la réinsertion des enfants en dehors du système scolaire et pour améliorer la qualité de l'environnement scolaire

Voucher Ecole comme option de l'intégration scolaire des enfants et amélioration de la qualité d'éducation : L'issue de ce transfert monétaire à l'école est conditionné par l'intégration sans condition des enfants déplacés, retournés, enfants vulnérables de la communauté d'accueil

Etapas :

- Sensibilisation de la communauté sur l'importance de l'éducation et l'éducation inclusive
- Identification et enregistrement des enfants hors système (déplacés, retournés et autochtones à risque d'abandon ou qui ont abandonné, enfants marginalisés)
- Sensibilisation des directeurs, enseignants, COGES et COPA sur l'approche voucher école
- Calcul du montant du voucher par école
- Montant forfaitaire de 1800 USD par école, budgétisé.
- On prend le nombre d'écoles ciblées sur l'axe considéré et on le multiplie par le montant forfaitaire de 1800 USD pour trouver le montant total disponible pour l'axe.
- Le montant total est divisé par le nombre total d'enfants à intégrer sur l'axe et on trouve le montant par enfant.
- Le montant par enfant est multiplié par le nombre d'enfants à intégrer dans chaque école et on trouve le montant du voucher pour chaque école.
- Élaboration du plan d'amélioration de l'école selon le montant du voucher calculé avec le directeur, un représentant des enseignants, les COPA/COGES et 6 représentants des élèves (f/g) dont 2 du niveau 2, 2 du niveau 4, et 2 du niveau 6.
- Une fois que le plan est rédigé et approuvé selon les besoins prioritaires de l'école, les fiches de remise du voucher sont remplies et le montant du voucher est remis en présence de toutes les parties prenantes.
- Au niveau administratif, le montant du voucher doit être considéré comme intrant dans la caisse de l'école et la sortie de l'argent pour la mise en place des activités prévues par le plan doit être approuvée par toutes les parties prenantes. En plus chaque dépense doit être justifiée par une facture.
- Le montant du voucher doit être payé au moins en 2 tranches
- Le paiement de la 2^{ème} tranche est conditionné à : a) les enfants intégrés ont un accès continue à l'école et n'ont pas subi des rejets de la part de l'enseignant à cause du non-paiement des frais, du manque d'uniforme ou autres raisons, b) le plan d'amélioration de l'école est en train d'être mis en œuvre.

Utilisation du voucher

- Sur la base du plan d'amélioration de l'école le voucher couvre par exemple : l'acquisition de pupitres ; des réparations légères ; l'acquisition de matériels scolaires, didactiques, récréatifs ; l'amélioration de l'hygiène en milieu scolaire (Wash), le paiement de frais TENAFEP, etc.
- L'équipe des facilitateurs joue un rôle dans l'animation et facilitation du processus en prenant en compte les différents acteurs. L'élaboration du plan ne devrait pas être monopolisée par un acteur, les activités d'amélioration devraient se faire au bénéfice de la majorité des acteurs de l'école. Des exigences telles que par exemple l'achat d'un ordinateur ne devraient pas être acceptées.
- Les frais du TENAFEP devraient être pris en compte
- La motivation des enseignants non mécanisés ou mécanisés non-payés peuvent être intégrés dans le plan pendant une durée de 3 mois (30 USD/mois), après les trois mois par la contribution communautaire
- L'école s'engage à ce que les enfants intégrés continuent à étudier sans exigence de frais jusqu'à la fin de l'année scolaire.
- L'approche voucher école doit être accompagnée par une forte sensibilisation et mobilisation communautaire afin de préparer la stratégie de sortie et ne pas risquer qu'après l'intervention, les enfants intégrés soient renvoyés de l'école.

(2) Voucher Pour Matériel Scolaire

L'école reçoit un voucher pour l'achat du matériel scolaire pour les enfants et enseignants au marché local. Dans un processus consultatif l'école (directeur, enseignants, enfants, parents) décident des besoins de l'école en termes de matériel scolaire et didactique. Le voucher peut soit être un jeton ou coupon afin que la communauté puisse acheter chez des fournisseurs locaux pre-sélectionnés, ou alors il s'agit d'un transfert monétaire pour l'achat au marché ouvert.

(3) Voucher pour la Réhabilitation/Rééquipement

Sur la base d'un plan d'amélioration de l'école pour la réhabilitation, le rééquipement élaboré d'une manière participative, l'école reçoit un transfert monétaire ou bien l'équivalent en espèces pour la réhabilitation de l'école. Comme dans les approches décrites plus haut, le transfert sera fait en tranches liées à l'état d'exécution des activités.

Dans toutes les approches voucher, une bonne facilitation de l'activité communautaire, un suivi rapproché et l'utilisation des outils de monitoring sont importants.

Annexe 6 : Fiche d'Incident 1612



1. Evénement ▼

a) Lieu ou s'est déroulé l'événement

Province	District	Territoire	Ville ou Village
.....	
.....			

b) Date de l'événement ▶

2. Catégorie :

- Meurtre ou Mutilation
- Enlèvement
- Recrutement or Utilisation d'enfants soldats
- Viol ou autres actes graves de violence sexuelle
- Attaque contre Ecoles ou Hôpitaux
- Refus d'Accès à l'Aide Humanitaire

3. Description des faits et commentaires ▼

 	<p>* 4. A propos de l'enfant ▼</p> <p>Age actuel de l'enfant :</p> <p>Sexe:</p> <p>Age au moment des faits :</p> <p>Nationalité :</p> <p>Ethnie :</p> <p>5. Autres précisions sur l'incident</p> <p>En cas d'enlèvement ou de recrutement : Date de la libération ou sortie</p> <p>En cas d'enlèvement (encercler l'objectif poursuivi si connu) : Recrutement, Travail forcé, Exploitation sexuelle ou autre</p> <p>En cas d'attaque (spécifier le nom de la structure et le type d'attaque) : Ecole : Hôpital : Nature de l'attaque (si connue): Destruction, Pillage, Occupation, autre</p> <p>En cas de refus d'accès à l'aide humanitaire : Structure bloquée :</p> <p>6 Auteur(s) : Forces- Groupes armé(e)s / Forces de Sécurité impliquées :</p>
---	---

7. Au sujet de l'Information : ▶	Structure qui rapporte :
Lieu et date du rapport :	Code Agent :

ANNEXE 7 : « 5 Engagements pour la prise en compte de l'égalité entre garçons et filles dans l'éducation »

Engagement 1 : Garantir la dignité et la protection des filles et des garçons grâce à la séparation des blocs de latrines par sexe. Un pictogramme est apposé sur chacune des portes tandis que les toilettes peuvent être verrouillées de l'intérieur. Garçons et filles sont en charge du nettoyage de leurs propres toilettes, salles de classe et de la cour de récréation.

Activité : Différencier systématiquement les toilettes collectives grâce à un pictogramme (pochoir idéalement) visible de loin, pour l'intimité et la sécurité des filles, un verrou intérieur sera installé sur chaque porte de toilettes ; [l'ONG] prendra garde à ce que les toilettes ne soient pas situées dans un endroit trop éloigné et isolé afin de limiter les risques d'agression sexuelle, l'emplacement sera choisi avec elles en respectant les limites de contamination croisée ; de même les points d'eau seront rapprochés au maximum des possibilités techniques et sanitaires des habitations pour la protection des filles.

Résultats escomptés : X blocs de latrines collectives différenciées par sexe et munies d'un système de fermeture intérieure (éviter verrous et clous, préférer les pièces de bois pour ces systèmes) construit.

Indicateurs : Nb de latrines collectives différenciées et sécurisées fonctionnelles

Moyen de vérification : photo des latrines scolaires

Engagement 2 : Encourager une égale scolarisation des filles et des garçons grâce à la sensibilisation des communautés et à la prise en compte des freins spécifiques à la scolarisation des filles et garçons

Exemple :

Activité : Etablir avec la communauté et les enfants eux-mêmes, les jours et les horaires les mieux appropriés pour les cours de rattrapage scolaire.

Résultats escomptés : X filles et garçons, par âge, bénéficiant des cours de rattrapage dans X CRS

Indicateurs : Nb de filles et garçons, par âge, qui accèdent aux cours de rattrapage ; Nb de CRS ; Nb de groupes de discussion organisés avec les filles et les garçons afin de déterminer les jours et les horaires les plus appropriés

Moyen de vérification : Bulletin de présence des CRS

Engagement 3 : Encourager une égale représentation des femmes et des hommes lors du recrutement des enseignants et des enseignantes et lors de la sélection des membres des comités de parents.

Exemple :

Activité : Sensibiliser la communauté et l'école pour encourager une égale représentation des femmes et des hommes

Résultats escomptés : X femmes et hommes qui sont membres des comités de parents

Indicateurs : Nb de femmes et hommes dans les comités de parents

Moyen de vérification : Liste des membres des comités de parents

Engagement 4 : Mettre en place dans chaque établissement scolaire des systèmes d'écoute afin de favoriser l'expression des enfants et la réception de plaintes de toute forme de violence, y compris les abus sexuels dont le personnel éducatif et/ou tout membre de la communauté pourrait être auteur.

Exemple :

Activité : Sensibiliser les enfants sur l'existence des RECOPEs et leur fonctionnement pratique et de la possibilité d'y exprimer un problème rencontré au sein de l'établissement scolaire¹³

Résultats escomptés : X plaintes reçues et gérées en faveur des enfants par les RECOPEs

Indicateurs : Nb des plaintes ; Nb d'enfants bénéficiant de mécanismes de réception de plaintes

Moyen de vérification : Rapports des RECOPEs

¹³ Cette activité doit informer les enfants sur leurs droits et ce qui constitue un abus

Engagement 5: Sensibiliser les pères et les mères à l'importance de l'éducation en œuvrant pour le maintien à l'école des adolescentes après le primaire et en les sensibilisant aux problématiques de grossesses et de mariage précoces.

Exemple :

Activité : Sensibiliser les parents sur l'importance de l'éducation pour leurs filles en leur montrant qu'avec une éducation, leurs filles auront plus d'opportunités au travail mieux payé, pour pouvoir soutenir la famille ainsi que l'importance que le fait que les filles restent à l'école peut retarder les grossesses précoces et éviter les problèmes de santé.

Résultats escomptés : X nombre de filles ayant réussi leurs examens du TENAFEP entrent en 1^{ère} année de l'école secondaire.

Indicateurs : Nb de filles ayant réussi l'examen du TENAFEP ; Nb des filles inscrites en 1^{ère} année de l'école secondaire.

Moyen de vérification : Liste TENAFEP ; Bulletin d'inscription en école secondaire.

Annexe 8: Notation Genre

ANNEXE 5 – AUTO-EVALUATION DES PROJETS SOUMIS AU POOLED FUND SELON LEUR NIVEAU DE PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES SEXES

Le Pooled Fund vise à répondre aux besoins des populations les plus vulnérables. Or, les situations humanitaires ont des impacts profondément différents sur les femmes, les filles, les garçons et les hommes, qui ne sont pas confrontés aux mêmes dangers et qui se retrouvent victimes de différentes manières. Depuis 2009, une notation des projets spécifiques à l'égalité des sexes a été introduite, élément faisant partie intégrante de la note globale donnée par le comité de revue technique du Pooled Fund.

La *Notation Genre* est un outil permettant de noter un projet humanitaire - sur une échelle de 0 à 2a ou 2b - en fonction de sa capacité à assurer aux femmes, filles, garçons et hommes un bénéfice égal, ou à faire progresser l'égalité entre les sexes. Si le projet a le potentiel pour contribuer à l'égalité des sexes, la notation est capable de prédire si le résultat sera limité ou significatif eu égard au genre.

Cette notation se veut avant tout être un outil d'**autoévaluation** lorsque l'ONG/l'agence rédige son projet et consiste en une aide pour améliorer la conception et la planification du projet afin qu'il réponde réellement aux besoins de tous. Il s'agit notamment de se poser les questions suivantes :

- 1- Qui va bénéficier de ce projet ? Le bénéfice est-il égal pour les femmes, les hommes et/ou les filles et les garçons ?
- 2- Y a-t-il des catégories qui sont exclues du bénéfice du projet ? Dans ce cas, comment éviter l'exclusion en favorisant l'inclusion et la participation ?
- 3- Le projet cible-t-il un groupe en particulier sur la base d'une analyse des besoins et des priorités spécifiques des femmes, des hommes, des filles et des garçons ?

L'objectif n'est pas simplement d'ajouter quelques mots relatifs au genre, mais de **renforcer la programmation et l'analyse**, en prenant en compte les besoins, les préoccupations, les capacités et les contributions différenciés des femmes, des hommes, des filles et des garçons. Ceci est une condition essentielle afin d'atteindre les objectifs humanitaires de manière **efficace et efficiente**. L'analyse des besoins est donc essentielle car, d'elle dépendra tout le reste du projet. Cette évaluation des besoins sera renforcée par une analyse genre qui permettra d'identifier les besoins différenciés, les vulnérabilités spécifiques des Hommes, des Femmes, des Filles et des Garçons et informera la conception des projets, des objectifs à la planification, la mise en œuvre, le suivi et évaluation et enfin aux résultats attendus.

Le rédacteur de projet devra veiller à ce que les **lignes directrices** sur l'égalité des sexes spécifiques à chaque cluster soient pleinement reflétées dans le projet. Afin de savoir si le projet prend en compte l'égalité des sexes, l'ONG/l'agence va auto évaluer celui-ci grâce au formulaire de notation ci après:

Analyse Genre réalisée à l'étape de l'évaluation des besoins	Dimension genre ciblée par les activités	Egalité des sexes identifiée comme résultats attendus	Fréquence	Note
✓	✓	✓	3	2A ou 2B
✓	✓	-	2	1
-	✓	✓	2	1
✓	-	✓	2	1
✓	-	-	1	1
-	✓	-	1	1
-	-	✓	1	0
-	-	-	0	0

La Note Genre permet au comité de revue technique de noter les projets 0, 1, 2a ou 2b, afin de refléter dans quelle mesure ils prennent en compte et tente de répondre aux besoins spécifiques de toutes les populations visées. La Note Genre est basée sur trois éléments: **une ANALYSE DES BESOINS sensibles au Genre → des ACTIVITES sensibles au Genre → des résultats attendus sensibles au Genre.**

Note genre	Description	Exemples de projets
------------	-------------	---------------------

<p>0 Aucun potentiel à contribuer à l'égalité des sexes</p>	<p>Le Genre n'est pas reflété dans le document de projet (prodoc) ou apparaît seulement dans les résultats attendus. Il est possible que le projet ne rencontre pas les besoins de certains membres de la population affectée ou même qu'il lui nuise. Ce type de projet est insensible au genre. <i>Rien dans le projet (effets, ciblage des bénéficiaires, analyse de besoins, activités ou résultats attendus) ne permet de penser que le projet bénéficiera équitablement aux femmes, hommes et/ou aux filles et aux garçons. Il y a un risque que le projet maintienne ou renforce involontairement les inégalités existantes.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Construction de routes sans mention de qui sera employé -Distribution de NFI sans mentionner qui sera ciblé comme bénéficiaire -Protection des civils déplacés sans mention des besoins de protection différenciés des femmes/hommes/filles/garçons ou du ciblage - Construction des latrines sans prévoir celles pour hommes et celles pour femmes, ni prendre des dispositions pour assurer la dignité des usagers.
<p>1 Potentiel à contribuer de façon limitée à l'égalité des sexes</p>	<p><i>Le genre est considéré uniquement dans un ou deux éléments du projet soit dans l'analyse des besoins, ou dans les activités ou dans les résultats attendus*.</i></p> <p>*Lorsque le genre n'est considéré que dans les résultats, le projet est considéré comme insensible au genre et obtient la note 0.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'analyse mentionne le fait que les femmes ont un accès plus difficile que les hommes aux services de santé du fait de leurs multiples charges domestiques. Les activités ou produits attendus n'indiquent pas comment cette barrière à l'accès égal aux services sera résolue. - Construction dans les camps de blocs de latrines séparés par sexe et éclairés pour plus de sécurité mais sans indication de comment les bénéficiaires femmes et hommes ont été associés au choix de la localisation et du type d'ouvrage
<p>2A APPROCHE INTEGREE DU GENRE Potentiel à contribuer de façon significative à l'égalité entre les sexes (équivalent aux Notes Genre 2 et 3a anciennement utilisées en RDC)</p>	<p>Intégrer la dimension genre lors de l'élaboration du projet permet d'intégrer les préoccupations des femmes et des filles, des garçons et des hommes comme point de départ du projet au niveau : 1) d'une analyse des besoins sensible au genre 2) qui conduit à un choix d'activités adéquates pour 3) produire des résultats sensibles au genre. Intégrer la dimension genre au moment de l'élaboration du projet assure que l'égalité des sexes sera dûment considérée lors de son implantation, son suivi et son évaluation.</p> <p>La majorité des projets humanitaires devraient obtenir une Note Genre de 2a.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Un projet EHA s'assure que la collecte d'eau ne fera pas courir de risques de violences aux usagers en associant les hommes et les femmes, filles et garçons à prendre des dispositions qui s'imposent. - Un projet agricole qui répond aux besoins des femmes et des hommes sur la base d'une prise en compte des rôles de chacun dans les secteurs agricoles ciblés - Un projet éducatif qui porte une attention particulière à ce que filles et garçons aient un égal accès à la scolarité
<p>2B ACTIONS CIBLÉES L'objectif principal du projet est de favoriser l'égalité des sexes (équivalent à la Note Genre de 3b anciennement utilisée en RDC)</p>	<p><u>L'analyse des besoins sensible au genre justifie ce projet qui, par le biais d'activités exclusivement sensibles au genre, vise à produire des résultats ayant un impact positif sur l'égalité des sexes.</u></p> <p>Tous les projets d'actions ciblées sont basés sur une analyse des besoins sensible au genre. Ils visent à répondre aux besoins de femmes ou de filles, d'hommes ou de garçons qui souffrent de discrimination ou éprouvent des besoins particuliers. La plupart des actions ciblées sont des interventions visant un segment spécifique de la population pour contrebalancer un désavantage dont ils ou elles souffrent, corriger une situation discriminatoire ou répondre à un besoin spécifique. Les actions ciblées peuvent aussi viser à promouvoir l'égalité des sexes par la production d'études sensibles au genre qui guideront la programmation de projets encourageant les femmes à participer dans les comités décisionnels concernant leur avenir.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Un projet de prévention associant pleinement les garçons et les hommes comme alliés dans la lutte contre les violences - Un programme d'appui psycho social et de réinsertion économique ciblant les survivant-e-s des violences sexuelles ; - Un projet AGR à destination des Adolescent/es pour prévenir leur recrutement par des bandes armées ; - Un projet de nutrition qui cible les femmes enceintes et les mères allaitantes sur base d'une analyse bien fouillée qui les a identifiées comme bénéficiaires du projet.

Élaborer et mettre en œuvre des projets notés 2a ou 2b fonde une bonne programmation en ce qu'ils permettent d'augmenter l'efficacité de la réponse tout en étant plus attrayants pour les donateurs.

Les sections du projet présentant le **Titre**, les **Objectifs** et les **Bénéficiaires** offrent des informations complémentaires utiles pour confirmer que les besoins des femmes et des filles, des garçons et des hommes ont été pris en compte lors de l'élaboration du projet.

Fiche de notation des projets du cluster pour faire la synthèse de tous les projets

Projet #	Dimension genre intégrée dans l'évaluation des besoins	Dimension genre ciblée par les activités	Dimension genre identifiée comme résultats attendus	Note

Pour en savoir plus sur la prise en compte de l'égalité des sexes dans l'action humanitaire, consulter

- le guide « **Femmes, filles, garçons et hommes : Des besoins différents, des chances égales** » sur le site : <http://www.humanitarianreform.org/Default.aspx?tabid=661>. Ce guide inclut des chapitres spécifiques pour l'éducation, l'EHA, le CCM, la sécurité alimentaire, la nutrition, la santé, l'appui économique, l'assistance en biens non alimentaires.
- le site www.oneresponse.info;
- la formation en ligne "**Augmenter l'Efficacité de l'Action Humanitaire pour les Femmes, les Filles, les Garçons et les Hommes**" sur le site www.iasc-elearning.org;
- INEE – Egalité des genres dans l'éducation et par l'éducation. Guide de poche de l'INEE sur le genre.

http://toolkit.ineesite.org/toolkit/INEEcms/uploads/1009/INEE_Pocket_Guide_to_Gender_FR.pdf

Annexe 9: Composition Kits

Kit Elève (par élève)

Kit Elève Niveau 1-2

N°	Article	Unité	Qté/élève	PU \$ achat local
1	Stylo Bille Bleu	Pièce	2	
2	Crayon Noir	Pièce	2	
3	Gomme pour crayon noir	Pièce	1	
4	Crayon de couleur	Boîte	1	
5	Taille Crayon en plastique	Pièce	1	
6	Cahier Quadrillés 48pg, A5	Pièce	4	
7	Cahier ligné 48pg, A5	Pièce	1	
8	Cahier de dessin 48pg, A5	Pièce	1	
9	Poche (matériel durable, pas plastique)	Pièce	1	

Total Kit 1-2

Kit Elève Niveau 3-6

1	Stylo Bille Bleu	Pièce	2	
2	Stylo Bille Rouge	Pièce	2	
3	Crayon Noir	Pièce	2	
4	Crayon de couleur	Boîte	1	
5	Gomme pour crayon noir	Pièce	1	
6	Taille Crayon en plastique	Pièce	1	
7	Cahier Quadrillés 48pg, A5	Pièce	2	
8	Cahier lignés 48pg, A5	Pièce	2	
9	Cahier de dessin 48pg, A5	Pièce	1	
10	Latte en plastique	Pièce	1	
11	Poche (matériel durable, pas plastique)	Pièce	1	

Kit Enseignant (2 trimestres - 6 mois)

N°	Article	Unité	Qté/ensein g	PU \$ achat local
1	Stylo Bille Bleu	Pièce	5	
2	Stylo Bille Rouge	Pièce	3	
3	Craies blanches - bte à 100 barres	Boîte	4	
4	Craies couleurs - bte à 100 barres	Boîte	1	
5	Cahier quadrillé 48 pg	Pièce	6	
6	Eponge	Pièce	1	
7	Poche (matériel durable, pas plastique)	Pièce	1	

Kit Didactique par Ecole

N°	Article	Unité	Qté/école	PU \$ achat local
1	Triangle (90 degré) pr. Tableau noir	Pièce	1	
2	Triangle (45 degré) pr. Tableau noir	Pièce	1	
3	Règle pr. Tableau noir, 100m	Pièce	1	
4	Compas pour. Tableau noir	Pièce	1	
5	Rapporteur pour Tableau Noir	Pièce	1	
6	Globe terrestre	Pièce	1	
7	Rame Carbon	Pièce	1	
8	Papier Duplicateur	Pièce	5	
9	Carte Didactique	Pièce	3	

Kit Récréatif (par école)

N°	Article	Unité	Qté/école	PU \$ achat local
1	Ballon de foot	Pièce	2	
3	Ballon de volley	Boite	2	
4	Tam Tam	Boite	2	
5	Corde à sauter	Pièce	2	

Kit Hygiénique - lavage main/nettoyage latrine (par école)

N°	Article	Unité	Qté/ecole	PU \$ achat local
1	Seau de 20l (lavage main/bloc latrine f/g & 1 nettoyage)	Pièce	3	
3	Balais traditionnel (nettoyage/bloc latrine f/g)	Pièce	2	